

## **ENJEUX 17**

**Octobre - Décembre 2003**

**QU'EST-CE QUE L'AFRIQUE CENTRALE ?**

## SOMMAIRE

### Dossier

- p.3 **Le couple Cameroun-Gabon : moteur de l'Afrique Centrale ?** Côme Damien Georges AWOUMOU
- p.12 **Les grands lacs ont-ils coulés jusqu'en Afrique centrale ?** Gérard PRUNIER
- p.16 **La RDC à la croisée de toutes les Afriques centrales,** Roland POURTIER
- p.21 **Régionalisation des marchés financiers en Afrique centrale et transformation systémique du cadre des affaires,** ABISSAMA ONANA
- p.29 **La coexistence CEEAC-CEMAC : une nécessité ?** Côme Damien Georges AWOUMOU

### Tendance

- p.44 **Rwanda : entre intention démocratique et gestion de la mémoire du génocide,** Jean Lucien EWANGUE

### Bibliographie

- p.46 **Pouvoirs, jeunesses et sida au Cameroun. Politique publique, dynamiques sociales et constructions des Sujets,** Fred EBOKO

### Prisme

- p.47 **Les travaux de Cancun : du recentrage autour des priorités de développement à la radicalisation des positions,** Achille BASSILEKIN

## LE COUPLE CAMEROUN-GABON : MOTEUR DE L'AFRIQUE CENTRALE ?<sup>1</sup>

Par AWOUMOU Côte Damien Georges, (FPAE)

Après avoir contribué à créer et à consolider les institutions de l'UDEAC grâce à une excellente coopération dans les vingt premières années d'indépendance, le couple Cameroun-Gabon a par une rivalité tantôt sourde, tantôt ouverte, davantage joué le rôle de frein que d'accélérateur de l'intégration en Afrique Centrale. En effet, avec l'accession à la magistrature suprême camerounaise de Paul Biya, les logiques antagonistes vont se renforcer et devenir plus personnelles et manifestes, rendant tendu et instable le climat diplomatique au point de gêner l'intégration. Toutefois, la mutation du contexte international et la transformation de l'UDEAC en CEMAC vont induire une relativisation progressive de l'importance dudit couple.

### Convivialité et rivalités dans le couple Cameroun/Gabon

#### **1967, l'année de rupture dans la coopération bilatérale Cameroun-Gabon**

La coopération bilatérale camerouno-gabonaise a pour baromètre les problèmes consulaires. Et l'examen de l'histoire des relations que les deux pays entretiennent sur ce plan permet de saisir le changement qui s'est produit à partir de 1967. Depuis lors, l'harmonie au sein du couple est troublée par les souvenirs que les Gabonais ont gardés du rôle joué dans leur pays par des Camerounais de la période coloniale jusqu'à la disparition du Président Léon Mba ; cela d'autant plus que l'immigration camerounaise est perçue comme une invasion. La nécessaire cohésion est également minée par la perception qu'ont les autorités gabonaises du Cameroun, et selon laquelle ce « grand voisin du nord » constituerait une base arrière d'une hypothétique déstabilisation de leur régime<sup>2</sup>.

La colonisation s'est servie de la main d'œuvre camerounaise pour asseoir certaines structures publiques gabonaises, comme : les postes et télécommunications, la santé, l'éducation nationale et l'administration territoriale. Et progressivement, les Camerounais vont être identifiés au colonisateur.

La présence camerounaise au Gabon va se renforcer pendant la présidence de feu Léon MBA, notamment dans les grands secteurs de l'économie. Cet état de chose a eu pour effet de secréter un sentiment de frustration et d'humiliation chez les Gabonais, que l'arrogance de certains Camerounais du Gabon n'a fait que consolider.

L'avènement du Président Bongo le 28 novembre 1967 et l'instrumentalisation de slogans tels que « Gabon d'abord », le « Gabon aux Gabonais » vont cristalliser le sentiment anti-Camerounais sur fond de revanche. En effet, il convient de souligner que la génération qui va accéder au pouvoir avec le Président Bongo est celle qui a eu à « endurer cette humiliation et ces frustrations ». Ce qui va contribuer à faire de la colonie camerounaise l'une des plus combattues après les Equato-guinéens et les Nigériens. Aussi, les Camerounais vont être de plus en plus mal acceptés dans des secteurs tel que l'emploi. Aux divergences dans les choix politiques, surtout sur le plan international, on peut aisément adjoindre des phénomènes

---

<sup>1</sup> - A titre complémentaire, on peut consulter : Côte Damien Georges Awoumou, Le couple Cameroun-Gabon et la dynamique d'intégration en Afrique Centrale : enjeux, contraintes et réalités, Yaoundé, IRIC, Thèse de Doctorat 3<sup>ème</sup> Cycle, 2002.

<sup>2</sup> - Un chercheur gabonais utilise, à cet effet, l'expression « péril camerounais », in Dieudonné Ndemezo'o Nguema, Les autorités gabonaises face aux problèmes de l'immigration africaine, Thèse de Doctorat 3<sup>ème</sup> Cycle en Relations internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 1994, P.300.

troublants tel que : l'arraisonnement de chalutiers camerounais sur les eaux territoriales gabonaises à la suite de leur extension de février 1971<sup>3</sup>, l'incident frontalier de 1974 et ses suites, l'expulsion massive des Camerounais en 1981, etc.

Ainsi, la pratique développée dans le cadre de la coopération bilatérale camerouno-gabonaise n'a pas toujours été conforme aux discours et engagements juridiques de l'un et de l'autre. Un autre exemple simple permet d'illustrer cette assertion : c'est en 1960 que le Cameroun et le Gabon ont établi leurs relations diplomatiques ; mais il a fallu attendre la décennie 70 pour assister à un échange d'ambassadeurs résidents<sup>4</sup>. Et pourtant, dans la même sous-région, c'est dès 1960, par exemple, que le Cameroun a accrédité son premier ambassadeur résident à Bangui.

En définitive, à partir de 1967, avec l'accession à la magistrature suprême gabonaise d'Albert Bernard BONGO, la collaboration est demeurée la règle. Mais, en réalité, les choses ont insidieusement et profondément évolué. C'est ainsi qu'on a commencé à assister à des « crises camerouno-gabonaises », que la grande habileté politique du Président Ahidjo a permis de gérer avec beaucoup de maturité. D'un côté, on avait Ahmadou Ahidjo dont le rayonnement international allait quotidiennement grandissant et de l'autre, il y avait le jeune Albert Bernard Bongo<sup>5</sup> qui, bien qu'étant en quête de la même aura, ne cachait pas son estime pour le chef de l'Etat camerounais<sup>6</sup>. Aussi, le Président gabonais va se faire un devoir de consulter régulièrement son homologue du Cameroun, d'où le climat de concertation permanente qui a prévalu entre les deux hommes. Les contacts humains entre les deux chefs d'Etat ont eu pour conséquence de créer une atmosphère propice à une meilleure compréhension et à une certaine collaboration pour des questions bilatérales, sous-régionales et internationales.

### **Incidences de la collaboration difficile entre les Présidents Biya et Bongo**

Le changement qui intervient au sommet de l'Etat camerounais, le 06 novembre 1982, va aussi avoir des incidences sur la configuration des relations existant entre les chefs d'Etat camerounais et gabonais. Ahmadou Ahidjo parti, le Président Bongo va essayer de profiter de ce qu'il est devenu le « doyen », pour asseoir son leadership sur la sous-région et se conférer une stature internationale. Quant à Paul Biya, il va prendre pour critère de légitimation le poids de son pays, d'où une contestation du « leadership » de son homologue gabonais. Aussi, le duo Biya-Bongo va emprunter une voie différente de celle qui était suivie jusqu'alors par les chefs d'Etat camerounais et gabonais. Alors que l'on avait présumé que la similarité de leur cursus administratif et politique prédisposait les deux présidents à une collaboration conviviale ; on va, hélas, constater que leurs rapports vont plutôt être structurés par la différence fondamentale de style existant entre les deux hommes.

Lorsque Paul Biya accède à la magistrature suprême, il trouve que le Gabon est en pleine phase de « décollage économique ». Grâce à l'exploitation de ses nombreuses ressources naturelles, le revenu par tête du Gabon va se hisser au premier rang de celui des pays sub-sahariens, et va donc être supérieur à celui du Cameroun. L'un des slogans à la mode en ce moment là est : « Le Gabon est bon ». Libreville va se croire en mesure de tenir la

---

<sup>3</sup> - Cette extension faisait suite à la mesure identique prise le 26 août 1970 par les autorités nigérianes. Cet ensemble de mesures, en son temps, aurait pu conduire à une cessation des activités des pêcheries de Douala : 900 personnes employées et 1.645.000 dollars en devises d'exportation, à cette époque ; Cf. Anatole Fabien Marie Madeleine Nkou, Le Cameroun et ses voisins. Un bilan des relations politiques, économiques et culturelles, Mémoire de 3<sup>ème</sup> Cycle, IRIC, Yaoundé, 1976, P.74.

<sup>4</sup> - Le Cameroun a accrédité son premier ambassadeur à Libreville en 1973, et c'est en 1975 que le Gabon a fait de même auprès de Yaoundé.

<sup>5</sup> - Lorsqu'il accède au pouvoir, le 28 novembre 1967, Albert Bernard Bongo est considéré comme étant le plus jeune chef d'Etat africain.

<sup>6</sup> - Comme l'a attesté le soutien qu'il a accordé à Ahmadou Ahidjo lors des soubresauts qui ont émaillé la transition entre ce dernier et le Président Biya (1983-1985).

dragée haute aux différents points de vue de Yaoundé ; cela d'autant plus que sa large façade maritime lui évitait une situation de dépendance vis-à-vis de ce voisin du nord comme c'est le cas pour le Tchad et la RCA.

Durant la décennie 80 et le début de la suivante, les deux chefs d'Etat vont sauver les apparences ; ils vont veiller au maintien d'actes réaffirmant leur commun attachement à la coopération bilatérale et à l'intégration sous-régionale<sup>7</sup>. La deuxième moitié des années 90 va faire tomber les masques. La nature réelle de cet attelage va se révéler. L'opinion publique découvre alors que les Présidents Biya et Bongo entretiennent, en réalité, des relations tièdes. Pour s'en convaincre, il suffit de relever que depuis l'arrivée au pouvoir du Président Biya, aucune visite officielle ou d'Etat n'a eu lieu entre les deux chefs d'Etat. De se souvenir qu'après sa session de 1984, la commission mixte Cameroun-Gabon a sombré dans une hibernation qui se prolonge ; que pendant huit ans (1989-1997) l'Ambassade du Cameroun à Libreville est restée sans titulaire ! Les occasions de concertations au sommet se sont progressivement raréfiées, au point de conduire à des initiatives « inamicales » telle l'organisation par le Gabon de trois réunions africaines à Libreville au moment où le Cameroun accueillait la 32<sup>ème</sup> rencontre des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA<sup>8</sup>. Dans le même ordre d'idées, on peut également mentionner : les incidents du 20 mai 1991 qui ont conduit à l'incendie de l'Ambassade du Cameroun à Libreville, la fermeture des consulats généraux d'un pays dans l'autre, les campagnes de presse inamicales, la non-coopération gabonaise pour le démarrage effectif du marché frontalier d'Abang-Minko'o, etc.

Bref, la coopération entre les deux pays a perdu sa dynamique. Tous les projets initiés en communs finissent très souvent par être rangés aux oubliettes. Et la déclaration suivante du Président Bongo est assez édifiante à cet égard : « *Biya ? S'il y a un problème entre lui et moi, ce n'est pas en tout cas de mon fait. Paul Biya, Abdou Diouf et moi-même avons un parcours similaire (...) j'ai d'excellentes relations avec Abdou Diouf, que je considère vraiment comme un frère. Avec le Président Biya aussi, je suppose. Je sais qu'on ne le voit guère ici, à Libreville, alors que moi, je me suis rendu à Yaoundé, aux sommets de l'OUA et de l'UDEAC. Que faudrait-il faire ? Que je n'y aille plus, afin que nous soyons à armes égales ?* »<sup>9</sup>

Les rivalités intestines au couple Cameroun-Gabon trouvent un champ d'expression fertile au sein de l'UDEAC en raison de la spécificité des modalités de fonctionnement de cette institution. La volonté du Conseil des chefs d'Etat ou de gouvernement détermine toute l'organisation. Aussi, pour influencer la marche de l'UDEAC, il fallait exercer une emprise sur son organe suprême. Les premières années d'existence de la CEMAC (1998-2003) n'y ont pas encore apporté des modifications fondamentales.

Lorsque Paul Biya accède à la magistrature suprême camerounaise, le Président BONGO est à sa quinzième année d'exercice du pouvoir. Ce qui induit une excellente connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'UDEAC. De plus, après quinze années passées à la tête de l'Etat gabonais, Omar Bongo s'était déjà constitué une clientèle sous-régionale dont l'importance n'a fait que croître avec le temps. En effet, il s'agit d'un chef d'Etat qui, bénéficiant d'une consistante rente pétrolière, attache un prix particulier à cultiver ses relations avec ses homologues et tous les autres acteurs d'envergure.

Dans un contexte où l'informel et le sens de l'improvisation l'emportent, l'expérience et le carnet d'adresses du Président Bongo ont toujours représenté des atouts déterminants. Cela

---

<sup>7</sup> - Tel a été le cas au cours de la tentative de putsch du 06 avril 1984 au Cameroun. Alors que la situation politique était encore floue et incertaine à Yaoundé, le Président Bongo a envoyé au Président Biya le tout premier message de soutien et d'amitié d'un chef d'Etat étranger ; Cf. Discours du Ministre Félix Tonye Mbock à l'ouverture de la 11<sup>ème</sup> session de la commission mixte Cameroun-Gabon, Yaoundé, 26-29 juin 1984.

<sup>8</sup> - Du 07 au 09 juillet 1996, Yaoundé devait accueillir le 32<sup>ème</sup> sommet de l'OUA. Mais à la même période, Libreville a pris l'initiative de l'organisation de trois réunions africaines consacrées respectivement à l'UDEAC (04-05 juillet 1996), à la BAD (07 juillet 1996) et à Air Afrique (07 juillet 1996).

<sup>9</sup> - *Jeune Afrique*, N°1975, du 17 au 23 novembre 1998.

d'autant plus que son homologue camerounais ne s'est pas suffisamment investi pour récupérer la totalité du capital diplomatique légué par son prédécesseur Ahmadou Ahidjo<sup>10</sup>.

Ainsi, le chef de l'Etat gabonais s'est déployé pour avoir une maîtrise quasi-absolue de l'agenda sous-régional, et essayer d'amener souvent le Président Biya à y adhérer. Plus concrètement, il s'agit pour Omar Bongo d'établir son « leadership » à travers l'emprise qu'il exerce sur l'organisation des événements sous-régionaux<sup>11</sup>, l'ordre du jour des réunions<sup>12</sup>, la prise et le suivi des décisions<sup>13</sup>.

Pour échapper à la toile que le chef de l'Etat gabonais a tissée autour de lui, Paul Biya va adopter une double attitude : la participation au rabais aux différentes manifestations initiées par Omar Bongo en vue d'en neutraliser la portée, et le gel de certaines des décisions adoptées lors de ces rencontres<sup>14</sup>. L'attitude du chef de l'Etat camerounais peut être interprétée comme un refus de légitimer des décisions arrêtées officieusement par ses pairs avant la rencontre officielle, et au détriment des intérêts et du rayonnement du Cameroun.

Cependant, depuis 1982, il ne s'est pas encore produit entre les deux pays une crise d'une ampleur similaire aux expulsions massives des Camerounais du Gabon de 1981. Par contre, on a noté la réactivation de certains dossiers importants, tel celui de la route Yaoundé-Libreville. Ce qui nous amène à nous appesantir sur la réalité de l'existence d'un couple Cameroun-Gabon en Afrique Centrale.

## **Le couple Cameroun/Gabon et l'intégration en Afrique centrale**

### **Existence d'un couple Cameroun-Gabon en Afrique Centrale**

L'entente entre les deux pays pivots d'une dynamique d'intégration régionale est souhaitable ; elle n'est pas une œuvre spontanée, mais le fruit d'engagements réciproques et d'autolimitations consenties pour rassurer et se rassurer. Célébrée au nom de la nécessité, elle

---

<sup>10</sup> - Il convient de relever que dès son accession à la magistrature suprême de son pays, Paul BIYA a été pressé par des impératifs de politique intérieure, d'où l'intérêt relatif réservé au redéploiement diplomatique du Cameroun. En effet, il a dû faire face successivement, et parfois simultanément, à une crise politique inhérente à la transition tumultueuse entre lui et son prédécesseur (1983-1985), à une crise économique sévère à partir de 1986, à une crise politique consécutive aux balbutiements du processus de démocratisation (1990-1992). Aussi peut-on déduire qu'il s'est fixé pour priorité de veiller au maintien de la stabilité socio-politique interne et au retour de la prospérité économique. Le discours qu'il a prononcé à l'Assemblée Nationale en juin 1987, et qui annonçait un certain nombre de mesures de redressement, peut être très édifiant à ce sujet.

<sup>11</sup> - Chaque fois que le Cameroun est destiné à être le pays d'accueil d'une manifestation importante, le Président Bongo s'arrange toujours pour que son rayonnement en soit amoindri. Si nous ne prenons que le cas de l'organisation des sommets, on s'aperçoit que le chef de l'Etat gabonais le fait en improvisant la tenue à Libreville d'une ou d'autres réunions de même nature, et parfois de la même organisation. La date de ces rencontres « extraordinaires » peut-être fixée au courant de la même année, mais souvent à la veille ou au lendemain de celle prévue au Cameroun.

<sup>12</sup> - Les sommets organisés par le chef de l'Etat gabonais obéissent plus au principe de l'opportunité politique ; ils ne s'inscrivent pas dans une régularité fixée par une convention ou tout autre texte réglementaire. En d'autres termes, ceux qui y participent s'y engagent souvent sans être informés de l'ordre du jour réel de la réunion. En fait, beaucoup effectuent le déplacement de Libreville pour d'autres motivations que celles officiellement annoncées.

<sup>13</sup> - La prise de décisions au sein de l'organe suprême de l'UDEAC/CEMAC se conforme très peu aux textes organiques. Les résolutions sont souvent adoptées sans avis préalables des experts et des instances ministérielles compétentes. En fait, les décisions matérialisent des accords tacites conclus à l'avance. Dans un tel contexte, le Président Bongo jouit d'un avantage comparatif certain. L'un des exemples les plus récents est le « consensus de N'Djamena » du 14 décembre 2000 par lequel le siège de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale (BVMAC) est fixé à Libreville ; décision dénuée de base juridique dans la mesure où elle viole l'article 7 de l'additif au Traité de la CEMAC.

<sup>14</sup> - Ce fut le cas lors du lancement de la CEMAC. Le Cameroun a traîné dans la signature puis la ratification des conventions adoptées à Libreville en juillet 1996 car, sous l'instigation du Gabon, elles visaient initialement à réduire l'influence statutaire du Cameroun au sein de différentes institutions sous-régionales. Ce fut encore le cas au lendemain de l'annonce du choix de Libreville comme siège de la BVMAC. Ce fut enfin le cas après la décision de la 5<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres de la CEMAC, le 11 décembre 2000 à N'Djamena, de confier l'organisation, dans le courant du premier semestre 2002, des 2<sup>ème</sup> Journées CEMAC au Gabon. En réaction, Yaoundé a lancé un Salon International de l'Entreprise (SIDE), baptisé « Promote », qui s'est tenu en décembre 2002.

sert et se sert du processus d'intégration régional, appelle des ancrages toujours plus profonds et des confirmations toujours plus solennelles, pour dissiper les malentendus et les doutes qui tiennent la méfiance en éveil.

Aussi, un couple se distingue par :

- L'institutionnalisation des relations bilatérales au moyen d'un traité, d'un communiqué conjoint ou de tout autre accord de coopération dont certains articles prévoient l'établissement d'un mode de gestion particulier desdits documents ;
- une relation personnelle presque affective et exclusive entre les chefs d'Etat et/ou de gouvernement des deux pays (les témoignages d'amitié, de tolérance et de pardon prennent la forme de symboles éclatants propres à consolider les liens dans une émotion partagée) ;
- la multiplication des manifestations d'interdépendance (action symbolique, messages, soutien et initiatives communes).

Sur la base de ces caractéristiques, le Cameroun et le Gabon forment effectivement un couple qui repose sur des fondements anciens et divers.

Sur le plan historique, on relève que la politique gabonaise jusqu'en 1967 se singularise par une volonté manifeste d'être en harmonie avec le Cameroun qui, au demeurant, est alors la porte-océane du Nord-Gabon. Après la disparition de l'AEF, le Gabon va déployer des efforts en vue de l'insertion du Cameroun dans la dynamique d'intégration de l'Afrique Centrale.

Sur le plan sociologique, l'interdépendance naturelle et réelle des deux pays est complétée par une volonté politique qui s'est manifestée à travers différentes déclarations et de nombreux faits politico-diplomatiques (établissement des relations diplomatiques et conclusion d'accords bilatéraux, échange intense d'émissaires et de diverses manifestations de solidarité).

Sur le plan juridique, l'acte de mariage qui a consacré la constitution du couple Cameroun-Gabon est le communiqué conjoint de Ngaoundéré du 23 mars 1968 portant institution de la commission mixte Cameroun-Gabon. L'importance réelle de ladite commission mixte comme « cadre institutionnel privilégié d'évaluation et de promotion »<sup>15</sup> de la coopération bilatérale peut être déduite de la fréquence originellement ambitieuse de la tenue des sessions (une périodicité annuelle), et de ce qu'elle s'est singularisée comme étant le lieu d'élaboration de la stratégie sous-régionale commune au regard de la nature des thèmes souvent abordés et de leur potentiel impact sur la dynamique d'intégration en Afrique Centrale.

Le caractère atypique du couple Cameroun-Gabon découle de ce qu'il met en présence deux systèmes politiques présidentielistes<sup>16</sup>. C'est ce qui peut permettre de comprendre pourquoi cette excessive et rapide personnalisation et politisation de tous les débats qui ont trait à la dynamique d'intégration sous-régionale.

En définitive, la notion de couple doit être perçue dans un sens dialectique et dynamique, et non dans une perspective mécaniste. C'est un pôle double de puissance au sein duquel le jeu est celui de la coopération et de la compétition : un couple est un producteur de tension et de cohésion. Un couple mène essentiellement une activité motrice et mobilisatrice. Pour une évaluation efficace de cette activité, il est nécessaire de dépasser les données structurelles et objectives pour intégrer les aspects symboliques, les perceptions et toute autre donnée mentale. En effet, conformément à la théorie de la structuration d'Anthony

---

<sup>15</sup> - Allocution d'ouverture de la 12<sup>ème</sup> session de la commission mixte Cameroun-Gabon de S.E.M. Ferdinand Léopold Oyono, Ministre d'Etat camerounais chargé des Relations Extérieures, Libreville, le 14 juillet 1997.

<sup>16</sup> - Bernard Chantebout, Droit constitutionnel et science politique, Paris, Armand Colin, août 2000, PP.131-133 et 361-363.

GIDDENS, un couple est un construit social et historique. Tel est le cas entre le Cameroun et le Gabon en Afrique Centrale.

### **Influence du couple sur la dynamique d'intégration de l'Afrique Centrale**

Pour des motivations propres à chacun, le Cameroun et le Gabon ont œuvré pour l'intégration de l'Afrique Centrale dans un cadre plus vaste que celui de l'Union Douanière Equatoriale (UDE). Aussi, durant les dix premières années d'indépendance, ils ont conjointement mené une double action visant la consolidation de la coopération bilatérale (échange dense et intense de visites et d'émissaires, lancement de la commission mixte...) <sup>17</sup>, en vue d'exercer efficacement leur influence sur les négociations ayant abouti à la création et au démarrage de l'UDEAC. Le rôle majeur assumé, jusqu'alors, par le Gabon dans le processus de mise sur agenda à l'échelle sous-régionale a servi de rampe de lancement au leadership du couple. En effet, de l'AEF à l'UDEAC, on a pu observer une récurrence du « particularisme gabonais » dans la prise des initiatives.

Les deux pays se sont déployés, soit par l'accueil des réunions sous-régionales <sup>18</sup>, soit par leur influence pendant les négociations de l'acte constitutif <sup>19</sup>. Le couple a mis sous sa « tutelle » le Conseil des chefs d'Etat ou de gouvernement et le Secrétariat général de l'UDEAC. Chaque fois qu'une circonstance bilatérale, sous-régionale ou internationale l'exigeait, le Cameroun et le Gabon confrontaient au préalable leur lecture et arrêtaient une position commune. Ils s'organisaient, ensuite, pour gagner l'adhésion de leurs partenaires de l'UDEAC ou/et pour se faire leur porte-parole lors de fora internationaux <sup>20</sup>. Quant à la désignation du Secrétaire général, elle a été reconnue comme une compétence discrétionnaire du Cameroun.

Une telle autorité tirait sa légitimité de ce que le Cameroun et le Gabon se sont affirmés comme les principaux bailleurs de fonds de l'Union, grâce à un versement régulier et intégral de leurs quotes-parts de contributions et à un renflouement constant du Fonds de solidarité de l'UDEAC <sup>21</sup>.

Trois mois à peine après l'entrée en vigueur du Traité de Brazzaville du 08 décembre 1964 <sup>22</sup>, l'UDEAC a fait face à une secousse qui a failli la conduire vers sa disparition : il

---

<sup>17</sup> - C'est ainsi que, quatre mois après son accession à la magistrature suprême, le Président Bongo a effectué une visite officielle au Cameroun, le 23 mars 1968. Outre la création de la commission mixte, l'un des traits distinctifs dudit voyage est qu'il n'a pas eu lieu dans la capitale politique du Cameroun, Yaoundé, mais dans un chef lieu de département, Ngaoundéré. Il s'agit là d'une pratique pas très habituelle dans les deux pays, qui permet de souligner le caractère très convivial de la visite.

<sup>18</sup> - De l'éclatement de l'AEF à la création de l'UDEAC, nous avons répertorié dix réunions déterminantes pour l'avenir de la dynamique d'intégration de l'Afrique Centrale. Le Gabon en a hébergé deux, à Libreville : celle des premiers ministres de l'AEF (04-07 décembre 1959) et celle annuelle des délégations des Etats de l'UDE et du Cameroun (25 novembre 1960). Quant au Cameroun, bien que ne faisant partie ni de l'AEF ni de l'UDE, il a accueilli quatre de ces rencontres : celle tenue à Douala le 08 mars 1960 entre les délégations du Cameroun et des Etats de l'UDE ; celle du 16 juin 1961 à l'Ambassade du Cameroun à Paris avec les bailleurs de fonds du Transcamerounais ; celle rassemblant les Présidents Ahidjo et Tombalbaye du Tchad à Garoua en mars 1962 ; et la réunion de la commission d'experts à Douala en 1963.

<sup>19</sup> - Lors de la réunion annuelle des délégations des Etats de l'UDE et du Cameroun tenue à Libreville le 25 novembre 1960, par exemple, c'est le projet gabonais qui a servi de base de travail aux négociations qui ont conduit à la refonte complète de la convention industrielle du 17 février 1955. Et ce sont les résolutions de la rencontre de Libreville, du 25 novembre 1960, qui ont inspiré les deux documents signés par les Etats membres de l'UDE et le Cameroun, à Bangui le 23 juin 1961, à savoir : la nouvelle convention réglementant leurs relations économiques et douanières, et le protocole d'accord organisant la constitution progressive d'un marché commun en Afrique Centrale et son évolution graduelle vers une union douanière.

<sup>20</sup> - Pour illustrer ces développements, il suffit de se rappeler le contexte qui a précédé la révision du texte de base de l'UDEAC le 07 décembre 1974. Avant cette date, et au cours de la même année, les deux chefs d'Etat se sont rencontrés à deux reprises : lors de la visite privée effectuée par le Président Bongo à Garoua du 08 au 10 juillet 1974, et durant la visite officielle effectuée au Gabon par le Président Ahidjo du 04 au 10 août 1974.

<sup>21</sup> - Mises ensembles, les participations du Cameroun et du Gabon équivalaient à 70% du montant total du Fonds. Jusqu'en 1974, le Cameroun était le pays de l'UDEAC qui avait le plus contribué au Fonds de solidarité : plus de 2 milliards de francs CFA.

<sup>22</sup> - Le Traité de Brazzaville est entré en vigueur en janvier 1966.

s'agit de la crise consécutive au retrait du Tchad et à la suspension de la participation de la RCA. Cet incident a permis au couple Cameroun-Gabon de confirmer qu'il constitue le pieu central autour duquel se construit l'intégration de l'Afrique Centrale ; et c'est parce que cette colonne a tenu que l'édifice ne s'est pas écroulé.

Le rôle prépondérant du couple s'est encore manifesté au terme des mutations monétaires de 1972 qui ont conduit à la création de la BEAC. Le Cameroun a pu conforter sa prééminence statutaire au sein des différents organes de direction de la Banque centrale (Conseil d'administration, Collège des censeurs), en plus de la forte présence de ses nationaux parmi les membres du personnel et du siège de cette institution qui a été fixé dans sa capitale politique, Yaoundé. Quant au Gabon, il a pu obtenir que le poste de gouverneur de la BEAC soit exclusivement destiné à ses nationaux.

Toutefois, le concept d'intégration n'a jamais réellement revêtu le même sens pour les deux pays. D'après le chercheur gabonais Serge Loungou, « contrairement au Cameroun qui, du fait de son poids au sein de la sous-région, milite depuis toujours pour une intégration véritable, le Gabon, lui, affiche continuellement sa préférence pour une coopération sans supranationalité »<sup>23</sup>. D'où les tensions diplomatiques sournoises mais pernicieuses qui vont faire leur apparition à partir de 1967. Quid de l'avenir de ce couple vraiment atypique ?

### **Avenir du couple comme moteur de l'Afrique Centrale**

La mutation du contexte international et la transformation de l'UDEAC en CEMAC ont enclenché un processus qui pourrait, à terme, relativiser l'importance du couple Cameroun-Gabon. En effet au sein de la sous-région, on assiste à l'apparition d'ententes alternatives (Cameroun-Tchad, Congo-Gabon) et à la formation conjoncturelle d'une coalition de tous contre le Cameroun. On observe aussi l'émergence progressive d'une dynamique institutionnelle au sein de la CEMAC favorisée par la reconnaissance de la primauté du droit communautaire<sup>24</sup> et l'évolution vers un financement autonome de l'intégration<sup>25</sup>. Quant à l'imposition de la conditionnalité à l'intégration régionale, elle se présente comme le soutien des bailleurs de fonds à cette transmutation<sup>26</sup>.

Toutefois, le couple Cameroun-Gabon peut demeurer le moteur de l'intégration de l'Afrique Centrale. Pour cela, les deux pays doivent améliorer le fonctionnement du couple et le positionner comme l'autorité politique et morale de la sous-région ; en d'autres termes, en faire la puissance régionale qui pourrait initier l'approfondissement et l'élargissement de la CEMAC, fédérer les intérêts des pays de la zone et s'imposer comme le porte-parole de l'Afrique Centrale sur l'échiquier diplomatique africain. Plutôt que d'être perçu comme un épouvantail, le groupe beti-boulou-fang peut valablement servir de levain au renforcement de la cohésion du couple<sup>27</sup>. Une implication accrue du secteur privé pourrait également être judicieuse<sup>28</sup>.

La question de fond que cette nécessaire transformation pose est de savoir si les acteurs politiques majeurs actuels du couple disposent toujours de ressources psychologiques

---

<sup>23</sup> - Serge Loungou, « La frontière Gabon-Cameroun : un cas typique d'anachronisme et de conservatisme fonctionnels », *Enjeux*, N°06, janvier-mars 2001, PP.5-7.

<sup>24</sup> - Cf. action déterminante et incontestée de la COBAC, du système multilatéral de surveillance, etc.

<sup>25</sup> - La taxe communautaire d'intégration (TCI) a été adoptée à Yaoundé en décembre 2001 par les Etats membres, en dépit des réticences exprimées par le Cameroun et le Gabon.

<sup>26</sup> - La réforme fiscal-douanière de l'UDEAC de 1994 fait suite aux pressions des institutions de Bretton Woods, contre l'avis du Cameroun et du Gabon, et les hésitations de la France.

<sup>27</sup> - Le « spectre de l'unifang (Elar ayong) » relève d'une querelle politique gabono-gabonaise laissant présumer que le subconscient collectif du groupe beti-boulou-fang le porterait à vouloir s'ériger en Etat-nation, conformément au « rêve de Mitzic (1947) », in C.D.G. Awoumou, *Op. cit.*, PP. 175-181.

<sup>28</sup> - Côme Damien Georges Awoumou, « La multinationalisation des entreprises nationales au sein de la CEMAC : initiative purement privée ou cheval de troie pour l'hégémonie du Cameroun ? », *Enjeux*, N°13, octobre-décembre 2002, PP.24-27.

suffisantes pour lancer et encourager ces changements ? De plus, à brève ou moyenne échéance, on prévoit des mutations socio-economico-politiques internes à chacun des deux pays (retour de la prospérité au Cameroun, après-pétrole au Gabon, après-BIYA, après-BONGO...). Quelles devraient être les conséquences de ces éventuels événements sur le poids diplomatique respectif du Cameroun et du Gabon, et donc sur la structuration et le rôle du couple ?

Dans un contexte où tous les pays pourraient devenir des producteurs de pétrole, la configuration du couple moteur pourrait devenir un problème au cas où d'autres pôles de stabilité et de prospérité s'affirmeraient au sein de la sous-région. Dans l'hypothèse ou non où la CEMAC évolue vers son élargissement et intègre des pays comme l'Angola et/ou la RDC, la représentativité et la fiabilité de la composition du couple pivot pourraient être remises en cause.

D'ores et déjà, on observe que l'axe Libreville-Brazzaville cherche à s'imposer comme le nouveau centre d'impulsion de la dynamique sous-régionale<sup>29</sup>. Sur la base des facteurs de la puissance tels que définis par la doctrine<sup>30</sup>, on peut estimer que cette velléité est dépourvue de consistance pour s'imposer durablement. En effet, d'après Henry KISSINGER, l'histoire de l'Union soviétique a prouvé qu'il est impossible de miser durablement et exclusivement sur un seul facteur de puissance (économique, militaire ou politique), et donc que les différents déterminants de pouvoir convergeront à nouveau au XXI<sup>ème</sup> siècle.

A plus longue échéance, et à condition que l'on assiste à un retour permanent de la stabilité en Angola et en RDC, il est plutôt possible d'envisager l'émergence d'un axe Yaoundé<sup>31</sup>-Luanda et/ou Kinshasa. L'Angola dispose d'un riche potentiel économique, militaire et politique qui pourrait être exploité dans le cadre sous-régional et régional. Ce pays jouit d'une expérience assez conséquente en matière de conflits et de leur gestion qui pourrait être enrichissante pour les autres pays de l'Afrique Centrale.

Mais à moyen terme, l'hypothèse de l'affirmation d'un axe Yaoundé-N'Djamena nous semble la plus probable. Avec la mise en route de l'exploitation des champs pétrolifères de Doba, le 15 juillet 2003, le Tchad a vu son poids dans la région croître de manière significative. Mais pas seulement grâce aux revenus pétroliers. Le régime du président DEBY a gagné sa guerre contre la rébellion nordiste, réussi à neutraliser l'opposition interne, confirmé son indépendance à l'égard du voisin libyen et s'est forgé la réputation d'un gendarme régional en influençant le cours des différentes crises qu'ont connu le Congo (lors de la prise du pouvoir par le Général Denis Sassou (en 1997) et la RDC (en 1998), en imposant au pouvoir le Général François Bozize en RCA et en parrainant les accords de paix entre Khartoum et les sécessionnistes du Darfour. Dans le même temps, on observe que de nombreux vecteurs d'intégration se multiplient progressivement et profondément entre le Cameroun et le Tchad : l'effectivité de la libre circulation entre les deux pays, l'oléoduc Kome-Kribi, le câble sous marin à fibres optiques (SAT-3/WASC : SAFE), les jeunes Camerounais qui se lancent à la conquête du baccalauréat tchadien, les jeunes Tchadiens qui s'inscrivent dans les établissements d'enseignement supérieur du Cameroun (principalement à

---

<sup>29</sup> - Il suffit d'analyser, par exemple, son action dans les crises survenues en RCA et à Sao Tomé et Principe.

<sup>30</sup> - A titre d'illustration, on peut consulter : Pascal Boniface, Le monde contemporain : grandes lignes de partage, Paris, PUF, Collection Premier Cycle, 2001.

<sup>31</sup> - Le 3<sup>ème</sup> Sommet de l'UA à Maputo a consacré la différence entre les « grands » et les « petits » pays en vue d'un leadership africain efficace susceptible d'animer la dynamique qui mènerait le continent vers son union. Sur la base de considérations géographiques, historiques, culturelles, économiques et de l'importance de la contribution budgétaire, on note l'existence d'une concertation quasi permanente, dans un cadre officieux entre Abuja, Alger et Pretoria. A Maputo, une autre capitale a rejoint le trio : Addis-Abeba. Pour que toutes les régions du continent soient représentées, le Cameroun aurait été pressenti pour en faire partie au nom de l'Afrique Centrale. Cf. Chérif Ouazani, « L'événement. Union Africaine. Petits arrangements entre amis », Jeune Afrique/L'intelligent, N°2218, du 13 au 19 juillet 2003, P.12.

l'Université de Ngaoundéré), la route en chantier Ngaoundéré-Toubooro, les investissements camerounais au Tchad (banques, assurances...), etc. Il s'agit là de bases sur lesquelles pourrait se fonder l'axe Yaoundé-N'Djamena.

Qu'est ce qui justifierait que ces axes (Yaoundé-Luanda ou Yaoundé-N'Djamena) soient plus efficaces que le couple Cameroun-Gabon ? Au-delà des raisons susmentionnées (forte pression du contexte international, mutation de génération des dirigeants, retour de la stabilité et de la prospérité...), il y a surtout la très nette adhésion de ces pays à l'idée d'intégration régionale. Comme le témoignent ses interventions au Congo, en RDC, à Sao Tome et Principe...en Côte d'Ivoire, l'Angola a toujours affirmé ses ambitions (sa vocation ?) régionales. Le Tchad, pays enclavé, y est d'abord contraint par la nature. Par contre, le Gabon s'est toujours montré tiède à l'égard de tout processus d'intégration.<sup>32</sup>

En définitive, si le couple Cameroun-Gabon ne prend pas les initiatives qui s'imposent, il va perdre sa légitimité.

---

<sup>32</sup> - Serge Loungou, op. cit.

## **LES GRANDS LACS ONT-ILS COULES JUSQU'EN AFRIQUE CENTRALE ?**

Par **Gérard Prunier**, géographe, Centre Français d'Etudes Ethiopiennes

Lorsque le 25 octobre 2002 les troupes de Jean-Pierre Bemba sont intervenues de l'autre côté de l'Oubangui pour empêcher le coup d'état du Général Bozize et maintenir au pouvoir le Président Patassé, on a pu se demander un moment jusqu'à quel point les Grands Lacs et leurs sanglants conflits n'avaient pas fini pas dériver jusqu'en Afrique Centrale. De fait cette interrogation tenait plus à la nature de l'événement qu'à une réflexion sur ses structures profondes. Oui, Jean-Pierre Bemba était lié en Ouganda ; Oui, l'Ouganda se trouvait (et dans une certaine mesure se trouve encore) étroitement lié à la crise qui se déroule dans les Grands Lacs depuis le génocide rwandais de 1994 ; oui, Bemba n'agissait ainsi que dans le cadre d'une stratégie complexe qui prenait en compte l'ensemble du borbier, de Kigali à Kinshasa. Mais pourtant si on y regarde de plus près, qu'y avait-il «d'Est-Africain» dans cette intervention militaire ? Bemba avait besoin d'avoir d'excellents rapports avec le pouvoir à Bangui, avec n'importe quel pouvoir (il devait ensuite faire des efforts frénétiques pour se remettre bien avec Bozize lorsque ce dernier parvint finalement à ses fins et renversa Patassé. C'est cette obligation de bons rapports à tout prix avec le pouvoir centrafricain qui dictait le choix du jeune playboy congolais devenu seigneur de la guerre. Ce n'était certainement pas son « sponsor », le Président Museveni, qui le lui demandait. Cela n'avait rien à voir ni avec le génocide rwandais, ni avec la politique ougandaise, ni avec les Tutsi, ni avec les Hutu. En fait, ce que nous voyons depuis quelques années en Équateur congolais, c'est un phénomène *d'interface*. L'Afrique, dans la mesure où elle existe, est loin d'être une. Un calcul rapide permet de dénombrer :

- Une Afrique du nord « arabe »
- Une Afrique sahélienne et sub-sahélienne
- Une Afrique nord occidentale qui va jusqu'au Cameroun
- Une Afrique Centrale qui s'articule en gros sur l'ancienne AEF
- La Corne de l'Afrique
- L'Afrique orientale et des Grands lacs, qui va du Kenya au Kivu congolais
- Le cône sud, qui commence en Zambie et va jusqu'au Cap.

### **La RDC : une masse géopolitique au cœur de l'Afrique**

La République Démocratique du Congo, masse énorme lovée au cœur du continent, participe de plusieurs de ces ensembles à la fois. Les Kivu, la Province Orientale et dans une certaine mesure le Maniema, appartiennent à l'Afrique de l'Est. Le Kasai et le Katanga sont dans l'orbe du cône sud, comme on va s'en rendre de mieux en mieux compte au fur et à mesure que les hyènes de la guerre vont reculer et que les représentants de commerce Sud Africains vont débarquer. Quant à la cuvette centrale et à l'Équateur elles sont en Afrique Centrale tandis que le Kwilu, le Bandundu et le Bas-Congo appartiennent à l'Afrique Occidentale. Ces classifications, qui sont bien sûr toujours discutables, ont le mérite de dégager des liens communs culturels, des

communautés de destin, des bassins d'intérêts géopolitiques. Les marges sont floues : à Dungu ou à Isiro, sommes-nous encore en Afrique Centrale ou bien déjà en Afrique Orientale ? Questions qui sont loin d'être rhétoriques : en effet si Bemba n'a jamais pu faire sortir son MLC de l'univers des « peuples du fleuve », c'est justement parce que dans cette région du nord de la Province Orientale, il débouchait sur un autre monde, une autre culture, savanière, déjà liée au Soudan, où ses hommes étaient des étrangers. Le résultat net ce furent ces mois et ces mois de combats confus entre lui et les troupes de Mbusa Nyamwisi, qui en tant que Nande n'étaient pas chez elles non plus, mais qui étaient quand même un peu moins étrangères que les autres étrangers.

### **Le « bembaland », un avatar de l'équateur**

De ce point de vue le « bembaland » a mis à jour une nouvelle réalité qui existait déjà auparavant mais qui restait sous-jacente. Derrière le « bembaland » il y a bien sûr l'espoir de revenir au bon vieux mauvais temps de Mobutu, celui où les natifs de l'Équateur constituaient une sorte d'aristocratie dans un Zaïre qui leur était soumis. C'est un espoir, bien sûr. Mais au fond personne n'y croit, même pas sans doute le Général Baramoto, quand ses démêlés avec les services d'immigration belges lui laissent le temps d'y réfléchir. Car pour qu'une masse comme celle du Zaïre ait pu se trouver relativement contrôlée par les membres d'ethnies périphériques aux capacités commerciales et administratives limitées il avait fallu qu'il y eût la première guerre civile et la lassitude qui avait fait le pays se donner, dans le bon vieux cadre colonial, au plus rusé des aventuriers des années 1960-1965. Cela ne peut plus se reproduire aujourd'hui, car il y a des formes à respecter, de la « *good governance* » à honorer, au moins verbalement, et un FMI qui, contrairement aux heures de la Guerre froide, n'est plus prêt à temporiser avec le tribalisme à condition qu'il soit anticommuniste.

### **Le tropisme « oriental » du « bembaland »**

C'est pourquoi le « Bembaland » s'est enraciné à l'Est. Non pas par choix, ni par affinités culturelles mais plutôt, comme son chef l'a lui-même dit en 1998, à la suite d'une « *sérieuse étude de marché*. Autrefois les guérilleros africains étaient des nationalistes anti-coloniaux révoltés ou des épigones locaux de la révolution socialiste mondiale. Aujourd'hui ce sont soit des fous illuminés comme le Joseph Kony de la *Lord's Resistance Army*, soit des entrepreneurs sérieux qui font des études de marché comme M. Bemba. Le facteur idéologique s'est étiré comme du plastique fondant : à une extrémité du spectre politique il a tout occupé mais il a sombré dans la démente pseudo-synchrétique ; à l'autre bout il s'est réduit à zéro. L'étude de marché non-idéologique de M. Bemba le poussait logiquement à partir pêcher dans ce chaudron de sorcières qu'étaient devenus les Grands Lacs. La marmite rwandaise ne pouvait lui plaire : trop sanglante, trop épicée, avec un cuisinier trop brutal aussi. La fade soupe ougandaise était préférable. Le Président Museveni et lui firent affaire, et c'est bien là le mot qui convient. Autrefois on avait des idéologies et Museveni, vu sa génération, s'en souvenait vaguement. Il fit donc de son mieux pour envelopper le *business deal* dans un papier cadeau un peu chatoyant et décida que Bemba et lui défendaient la démocratie car le mot était dans l'air du temps. En quoi est-ce que la défense de la démocratie peut exiger que

les hommes de M. Bemba traversent l'Oubangui pour empêcher un général inconnu de renverser un Président qui ne l'est que trop, et en quoi est-ce que le Colonel Gaddafi est en droit de se présenter comme le légitime parrain de cette défense « d'un pouvoir légalement élu » ? On peut se le demander mais il ne semble pas que la réponse appartienne au niveau de l'idéologie ou de la théorie politique. Si donc elle appartient au niveau de la *realpolitik*, devant quelle *realpolitik* sommes-nous ? Certainement pas devant un phénomène « Grand Lacs ».

### **Une RDC ancrée en Afrique centrale**

Le triangle infernal Patassé/Bozize/Bemba (que pourquoi pas on peut étendre à un hexagone en y rajoutant le Général Kolingba , le Colonel Gaddafi et le Président Idris Deby ) , tout cela appartient bien fermement à l'univers de l'Afrique Centrale . Et si l'on dérape un peu, c'est plutôt vers le monde sahélien que vers celui des Grands Lacs. Mais il reste la question du « sponsoring ». La République Centrafricaine est utile, elle est nécessaire même, du fait de sa géographie. Aux belles heures de l'UNITA elle servait de plaque tournante : armes dans un sens, diamants dans l'autre et le fantôme de Mobutu reconnaissait les siens. Mais *en elle-même* elle est trop pauvre pour servir à quoi que ce soit d'aussi grand que les ambitions de M. Bemba.

### **La RDC à la croisée des Afrique centrale**

C'est un pays-charnière, mais qui manque de vis. Il faut donc trouver quelqu'un qui fournisse une franchise, un budget, une casquette à logo. Dans l'affaire congolaise, tout le monde était à la recherche de ce genre de chose. Avec sa nostalgie de l'étoile rouge frappée de la faucille et du marteau, Laurent-Désiré Kabila était arrivé un peu en retard. Les divers RCD qui bourgeonnaient à l'Est, eux, étaient bien des gens des Grands Lacs. Ils s'y noyaient même souvent, d'ailleurs et il fallait ce soient les Rwandais qui les y repêchent. Ils disaient merci. Jamais on ne vit de « rebelles » aussi bien élevés et aussi peu révoltés. Leur soumission à leurs patrons était exemplaire car elle procédait d'une dépendance quasi-totale. Mais Bemba, lui, était taillé sur un modèle un peu différent. D'abord il était né, comme disent les Anglais, " avec une cuillère en argent dans la bouche ". Contrairement aux besogneux leaders du RCD il avait toujours connu l'aisance, et même plus. Cela lui donnait une certaine désinvolture. Ensuite, lui, il avait une vraie base tribale. Même si les différentes composantes du groupe Bangala ne s'entendent pas toujours au mieux , elles savent au moins qu'elles ne sont ni Bakongo , ni kasaiennes , ni katangaises et encore moins Bashi, Bafulero, Barega ou Banyamulenge , toutes ces ethnies qui bouillonnent sur les rives échauffées des Grands Lacs. Les Bangala savent qui ils sont lorsqu'ils sont face à d'autres. Entre soi il sera toujours temps de se disputer de Ngandi à Ngbaka ; mais vis-à-vis des « autres », au moins avec Bemba on « restait entre soi ». Jamais les pauvres « rebelles » du RCD n'ont eu cette chance. Celle d'avoir une vraie base ethnique. Chez eux (pour ceux qui sont kivutiens) ils sont cordialement détestés, même ceux d'origine Banyamulenge depuis que la (vraie) révolte du Cdt Masunzu a jeté sa tribu contre Kigali. Et puis Bemba n'avait pas de préjugés. Parlant mieux le français que le Lingala, plus à l'aise Place de Brouckère que dans les ruines de Gbadolite, il était d'une certaine manière le prototype de cet « africain mondialisé » qui

fleurit de plus en plus sur le continent. Rien ne l'empêchait donc de voir dans les Grands Lacs une splendide opportunité commerciale à saisir. Le problème, une fois sa franchise ougandaise ouverte, c'était justement plutôt comment marier les origines exotiques de ses sponsors avec les attentes plus terre-à-terre de son électorat potentiel. La guerre, la vraie, tant qu'elle a duré, a fortement ancré le « Bembaland » en Afrique de l'Est. Par les transports, par les mouvements d'armes, par les mouvements de fonds. Là encore, les gens du fleuve, qu'ils viennent de RCA ou du nord du Congo Brazzaville, n'étaient bons qu'à servir de fantassins. Les avions russes, les courtiers israéliens en diamant, les mortiers chinois et l'aide de la communauté internationale, tout cela venait de l'Est. Si Bemba avait pu prendre Mbandaka, comme il en a longtemps rêvé, et de là se laisser flotter au fil de l'eau jusqu'à Kinshasa, il serait entré dans la ville (à condition que les Angolais l'y autorisent) comme un émissaire de l'Afrique Orientale. Là, finalement, les Grands Lacs auraient coulé jusqu'à l'Atlantique. Je me souviens d'un officier français furieux qui, en apprenant la prise de Kigali par le FPR, s'est exclamé devant moi : « *Bon, et bien maintenant c'est foutu ; ces salopards vont aller jusqu'à Kinshasa.* En juin 1994, je trouvais qu'il exagérait. Mais il avait seulement tort d'avoir raison trop tôt. En avril 1997 et puis à nouveau à peu de choses près en août 1998, les « *salopards* » ont été bien proches de réussir.

### **Un adieu aux Grands Lacs ?**

C'est là où l'on touche du doigt les limites de la « mondialisation » de l'Afrique. « Mondialisé » ou pas, l'Africain reste un homme de terroir. Non seulement de nation (là, c'est parfois un peu vague) mais surtout de tribu, de région, de terroir linguistico-culturel. Les Tutsi rwandais à Kinshasa étaient doublement des étrangers, en tant qu'hommes des Grands Lacs et en temps que non-congolais. S'il était arrivé dans la capitale sur un bateau ougandais, Bemba n'aurait eu que la moitié du problème : arrivé dans les fourgons de l'étranger mais quand même un fils du pays. Il a fini par arriver à Kinshasa mais ni sur un bateau ougandais, ni sur un cheval blanc. Il y est venu en démocrate mondialisé, propulsé par une négociation multinationale où son adversaire avait su mieux que lui appuyer sur les boutons de Washington et de New York. Il s'est sagement contenté du siège gouvernemental qu'on lui attribuait. C'était mieux que rien. Et puis après on a tout un réel à administrer, des places à distribuer, des prébendes à gérer pour se faire des obligés. Les Grands Lacs reculent dans l'inconscient congolais et je dirai que c'est une bonne chose. Car ce qui est sorti de cette région que je ne peux malgré tout m'empêcher d'aimer, ce n'était pas quelque chose de très joli : une violence innommable mue par des réflexes archaïques, une modernité glaciale s'articulant sur la rentabilisation de l'horreur, une gestion au plus près de la culpabilité mondialisée, un affairisme sans frontières qui faisait ressembler les vieux despotes de la guerre froide à d'aimables amateurs, une froideur dans les calculs politiques qui a abouti à faire de l'Est congolais un véritable enfer sur terre. C'était cela, le vent qui soufflait des Grands Lacs, et qui y crée aujourd'hui encore de sanglantes tempêtes. Il est venu frôler les bords de l'Oubangui mais il ne s'y est avéré ni dominant ni durable. Mondialisée ou pas, l'Afrique gardera encore pour un temps ses terroirs. On les accuse souvent de freiner un « progrès » qu'on a du mal à définir ; mais ils sont parfois aussi un moyen de sauvegarde, un élément de protection.

## LA RDC A LA CROISEE DE TOUTES LES AFRIQUES CENTRALES

Par Roland POURTIER, géographe, Prodig, Université Paris I (France)

Nul n'en doute, la République Démocratique du Congo, alias Zaïre, occupe une position centrale en Afrique. Non seulement du point de vue géographique, mais aussi politique, tant il est vrai que les affaires du Congo défrayent la chronique des heurs et malheurs d'un continent secoué par des crises à répétition qui n'ont pas épargné ce vaste pays (2 345 000 km<sup>2</sup>) depuis les premiers spasmes d'une entrée calamiteuse dans l'indépendance en 1960. L'ex-colonie du Congo belge héritée en 1908 de l' " Etat Indépendant du Congo " créé en 1885, de toute pièce et en tout arbitraire, par les Européens réunis à la Conférence de Berlin, ne s'y était pas préparée. Enfant chéri du roi des Belges Léopold II, érigé sous la férule de ses maîtres en modèle de colonisation dont Tintin véhicula l'image archétypale, le Congo sortit soudain d'une apparente et trompeuse léthargie en prenant le train de la décolonisation, sans crier gare. Dans les jours qui suivirent la proclamation de l'indépendance, le 30 juin 1960, le fossé d'incompréhension entre l'administration coloniale et les populations congolaises révéla sa béance. On dansait encore sur l'air d'*indépendance tcha tcha* quand le Katanga fit sécession. L'assassinat de Patrice Lumumba, Premier ministre sacrifié sur l'autel des intérêts financiers européens et nord-américains, fut à l'origine de rébellions qui embrasèrent pendant quatre ans une partie du pays, du Kwilu à Kisangani et au Kivu. La pacification, avec l'aide décisive des Etats-Unis, n'intervint qu'en 1965, en même temps que Mobutu s'emparait du pouvoir.

La pacification n'a cependant jamais été totale. L'activisme des lumumbistes et les menées trouble des mercenaires entretenirent l'insécurité dans la région de Kisangani, théâtre de violents combats en 1969. Plus tard, le Zaïre dut faire face à des tentatives d'invasion fomentées autour des ex " gendarmes katangais " qui, après l'échec de la sécession, s'étaient réfugiés en Angola et en Zambie. Leur avancée au Zaïre, marquée notamment par l'occupation de Kolwezi, principal centre minier du Katanga, en 1977 et surtout en 1978, ne fut stoppée que par l'intervention militaire des alliés de Mobutu, le Maroc, la Belgique, et la France. A partir de 1990, la fin de règne de Mobutu a été marquée par un regain de violences politico-ethniques : refoulement de centaine de milliers de Kasaiens résidant au Katanga, massacres interethniques au Kivu. Le cœur de l'Afrique implosait.

Pendant tout ce temps, près du lac Tanganyika, Laurent-Désiré Kabila perpétuait dans son maquis de Fizi la flamme d'une résistance dont l'idéologie mariait le nationalisme incarné par la figure devenue mythique de Lumumba, héros et martyr, à des thèses d'inspiration marxiste et maoïste. L'ardeur révolutionnaire de Kabila s'était certes émoussée avec le temps et ses " affaires " avaient fini par l'emporter sur les perspectives de prise du pouvoir. Ce sont les conséquences de la guerre civile du Rwanda qui lui remirent le pied à l'étrier, illustration de l'imbrication croissante de l'histoire congolaise dans celle d'un ensemble géographique plus vaste, une " Afrique centrale " à géométrie variable mais dont le bassin du fleuve Congo constitue le pivot.

L'épopée Kabila qui conduisit l'AFDL (Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre) des rives du Tanganyika jusqu'à Kinshasa où elle entra triomphalement en mai 1997, traduit un élargissement des espaces en interaction au centre de l'Afrique. De la conquête du pouvoir en 1997 à la guerre qui éclate en août 1998 les conflits armés ont pris une dimension continentale. Ils repositionnent la RDC au sein de l'Afrique centrale, ou pour mieux dire des Afriques centrales, car il faut ici décliner au pluriel le concept et les réalités territoriales qu'il recouvre.

## Des espaces à géométrie variable : héritage colonial et dynamique territoriale

Une définition purement topologique de l'Afrique "centrale" est peu significative d'un point de vue géopolitique. Comptent bien davantage les conditions génétiques - dynamiques territoriales et représentations - qui ont présidé à la construction d'ensembles spatiaux portant aujourd'hui le label "Afrique centrale", qu'il s'agisse de la CEMAC, Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale, de la CEEAC, Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale, et des multiples institutions se réclamant de l'Afrique centrale. L'histoire a joué un rôle éminent dans la constitution de ces groupements : la CEMAC est d'origine issue de l'empire colonial français, la CEEAC représente une tentative d'intégration plus large dans laquelle le Congo-Zaïre voudrait jouer un rôle à la hauteur de son poids démographique. Depuis les débuts de la colonisation dans cette partie de l'Afrique, une rivalité de préséance oppose les territoires "français" et "belges". La compétition entre Brazza et Stanley se prolonge dans le face-à-face Brazzaville-Kinshasa, villes-miroirs, villes phares d'Afrique centrale qui se disputent inventivité politique et prééminence culturelle.

La généalogie de la CEMAC mérite d'être rappelée. Les origines de la colonisation française dans les contrées équatoriales, remontent au traité signé en 1839 avec le "roi Denis" ouvrant les portes du Gabon. Par expansion à partir de ce noyau initial s'est constitué le *Congo français*, ainsi dénommé pour le distinguer de l'Etat Indépendant du Congo. Après l'échec de la mission Marchand à Fachoda anéantissant le rêve d'un empire Congo-Nil, les possessions françaises se dilatèrent en direction du lac Tchad, jusqu'à atteindre le Tibesti. En 1910, considérant que la référence "congolaise" était inappropriée à définir un territoire étiré jusqu'au cœur du Sahara, la France le réorganisa en une fédération dénommée Afrique Equatoriale Française (AEF) constituée des quatre colonies du Gabon, du Moyen-Congo, de l'Oubangui-Chari et du Tchad. La marche à l'indépendance fit éclater l'AEF (tout comme l'AOF) malgré les tentatives de certains leaders politiques pour reconstituer une union des Etats issus de l'empire français. Barthélemy Boganda, figure de proue de l'Oubangui-Chari, fut le plus actif propagandiste de l'idée fédérale. Pour rompre avec la dénomination d'Afrique "équatoriale" à connotation coloniale, il proposa de constituer une fédération d'Afrique "centrale", regroupant les Etats issus de l'AEF plus le Cameroun. Au-delà de cette Union des Républiques d'Afrique Centrale qui ne vit jamais le jour se profilait une ambition plus large : créer des Etats-Unis d'Afrique latine, qui rassembleraient les Etats francophones d'Afrique centrale et l'Angola de façon à faire pièce à l'Afrique anglophone : latinité et catholicisme se rejoignaient dans une construction qui se positionnait par rapport à une nébuleuse anglo-saxonne et protestante. Un accident d'avion brisa (opportunistement pour certains) les rêves de Boganda. Il n'y eut pas de fédération d'Afrique centrale, et l'Oubangui-Chari recueillit seul l'héritage politico-linguistique en accédant à l'indépendance sous le nom de République Centrafricaine.

Les idées de regroupement faisaient pourtant leur chemin, nonobstant l'opposition décidée des Etats "riches" comme le Gabon envers toute forme de fédération qui détournerait une part de leur revenu : le nouvel "émirat équatorial" ne voulait pas redevenir la "vache à lait" qu'il avait été à l'ère de l'okoumé-roi dans le contexte d'une fédération dont la capitale, Brazzaville, captait la part du lion des recettes fiscales. En 1964, l'UDEAC, Union Douanière et Economique d'Afrique Centrale, voyait malgré tout le jour. Elle regroupait les quatre anciennes colonies d'AEF et le Cameroun, formant un ensemble francophone déjà solidarisé par l'existence d'une monnaie commune, le franc CFA, Franc de la Coopération Financière en Afrique centrale. A l'UDEAC (agrandie de la Guinée Equatoriale en 1985) s'est substituée, en 1994, la CEMAC, avec pour finalité de renforcer l'intégration communautaire entre les six pays membres. L'unité monétaire et la garantie par le Trésor français du franc

CFA émis par la Banque centrale des Etats d'Afrique centrale (BEAC) sise à Yaoundé, confortent la réalité de ce regroupement territorial par ailleurs essentiellement francophone.

Cette Afrique centrale d'orientation méridienne, étirée du Tibesti aux rives du Congo sur 3 millions de km<sup>2</sup> pour seulement 33 millions d'habitants, n'offre pas d'unité géographique. Mais, forte de son unité monétaire et des solidarités créées par l'histoire coloniale, elle a fini par imposer sa configuration dans de nombreux découpages régionaux. Pour la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, le Bureau sous-régional " Afrique centrale " se limite aux pays de la CEMAC et à Sao Tomé et Príncipe, tandis que la RDC est rattachée à l'Afrique de l'Est, quand bien même le bassin du Congo, support physique de son territoire, occupe une position on ne peut plus centrale.

Vu de Bruxelles, le Congo (Kinshasa) constitue évidemment le cœur d'une Afrique centrale symbolisée par le Musée d'Afrique Centrale de Tervuren. Après la Première Guerre mondiale, Rwanda et Burundi, que tout rattache pourtant à l'Afrique orientale, furent placés par la SDN sous mandat de la Belgique. En 1976, Zaïre, Rwanda et Burundi ont renoué des liens que les indépendances avaient rompus en créant la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs, CEPGL. Mais il ne s'agit que d'une agence de coopération, en particulier pour l'exploitation commune des ressources hydroélectriques de la Ruzizi. La CEEAC quant à elle pouvait offrir un cadre à la hauteur des ambitions de Mobutu : la position centrale et le poids démo-économique du Congo-Zaïre constituaient le support de visées hégémoniques régionales.

Créée en 1983, avec siège à Libreville, la CEEAC rassemble les pays de l'actuelle CEMAC, ceux de la CEPGL et Sao Tomé et Príncipe. L'Angola qui avait participé aux travaux préparatoires mais était restée à l'écart de l'organisation du fait de la guerre civile, vient de rejoindre la CEEAC. Cette adhésion souligne son poids économique et militaire – et valide les visions à long terme qui furent celles de Boganda. Longtemps moribonde, dans le contexte de crise économique et politique qui sévit depuis la fin des années 1980, la CEEAC semble reprendre vie. Le resserrement des liens avec la CEMAC est à l'étude, notamment en ce qui concerne les questions de sécurité et les questions monétaires. Une Afrique centrale constituée des pays de la CEEAC présente incontestablement une forte cohérence géographique et historique.

Cette conception n'est toutefois pas la seule. Avant d'être éliminés du jeu colonial, les Allemands avaient transposé leur représentation de la *Mitteleuropa* sur le continent africain ; les partisans de l'expansion coloniale caressaient le rêve d'une *Mittelafrika* prenant en écharpe le continent du Cameroun au Tanganyika. L'histoire l'a rendu caduc. La revue Hérodote a cependant exhumé cette représentation dans un numéro de 1997 intitulé *Géopolitique d'une Afrique médiane*. Les solidarités territoriales d'orientation Est-Ouest contrebalancent l'orientation méridienne de la CEMAC. Les relations entre bassin du Congo et région des Grands Lacs sont mises en évidence, ce qui pose clairement la question de l'appartenance à l'Afrique centrale de l'ensemble spatial identifié " Afrique des Grands Lacs ", aujourd'hui un des plus névralgiques du continent.

### **La RDC entre CEEAC, SADC, COMESA**

La RDC se trouve ainsi en tension entre une intégration régionale la rapprochant de la CEMAC dans un vaste ensemble qui constitue une des pièces maîtresses de la francophonie en Afrique, et une attraction vers l'Est du continent. Son territoire, privé d'une véritable centralité car le centre de la " cuvette " est plus répulsif qu'attractif, apparaît écartelé entre

trois grands bassins transfrontaliers. L'ouest est polarisé par Kinshasa et Matadi qui assurent son ouverture internationale extra-africaine ; des échanges transfrontaliers avec le Congo Brazzaville, la RCA, l'Angola constituent les linéaments d'une intégration qui fonctionne plus par le bas (échanges informels, contrebande) que par le haut car les institutions étatiques congolaises sont actuellement peu performantes. Le renouveau de la CEEAC devrait favoriser les dynamiques régionales, et relancer la coopération, par exemple dans le domaine crucial des transports (réhabilitation de la voie d'eau Congo-Oubangui).

Au Sud, le bassin minier du Haut Katanga a toujours été ouvert sur l'Afrique australe. L'exploitation du cuivre a démarré en 1910 lorsque le réseau ferroviaire d'Afrique du Sud et des Rhodésies (actuels Zimbabwe et Zambie) a été prolongé jusqu'à Lubumbashi. Depuis, même lorsque la "voie nationale" fonctionnait, permettant d'exporter une partie du minerai via Matadi, la voie du Sud n'a cessé d'être un axe vital pour le Katanga. C'est pratiquement le seul aujourd'hui étant donné la profonde dégradation des systèmes de transport intérieurs en RDC : Durban est aujourd'hui le principal port d'entrée et de sortie du Katanga. Les liens étroits avec l'Afrique du Sud expliquent pourquoi la RDC a adhéré à la *Southern African Development Community* (SADC) dont le siège est établi à Gaborone mais qui est dominée par les Sud-Africains.

Quant à l'Est du Congo, il est tourné vers l'Afrique Orientale avec laquelle s'effectue la totalité des échanges par voie terrestre : Mombasa et dans une moindre mesure Dar Es-Salaam constituent les deux portes océaniques du Kivu et de l'Ituri. Conformément à la forte composante orientale et méridionale des échanges de la RDC, celle-ci a adhéré au COMESA, *Common Market for Eastern and Southern Afrika*, créé en 1994, avec siège à Lusaka. La triple appartenance à de grandes organisations régionales concurrentes, reflète bien la position centrale du bassin du Congo avec ses grandes ouvertures vers l'Ouest et les pays de la CEMAC, vers le Sud à forte polarisation sud-africaine, et vers l'Est dans un contexte géopolitique particulièrement tendu.

### **Solidarités spatiales, engrenage de la guerre**

La région des Grands Lacs, ou pour mieux dire de la "crête Congo-Nil" constitue en effet l'épicentre des guerres qui, depuis une décennie, ont transformé l'Afrique centrale en une des zones d'instabilité majeure du continent et en ont fait le théâtre de violences inouïes en un engrenage diabolique qui fait qu'une guerre en appelle une autre. Le Congo-Zaïre, depuis longtemps homme malade de l'Afrique, n'a pas résisté à la tourmente venue de l'Est. Celle-ci prend racine dans l'opposition Hutus/Tutsis au Rwanda et au Burundi : elle a entraîné, depuis 1959, une succession de massacres interethniques dont le génocide de 1994 au Rwanda a été le point d'orgue. Chaque fois les violences jettent sur les chemins de l'exil des cohortes de réfugiés qui sont autant de ferments d'instabilité. Les Tutsis réfugiés en Ouganda, ont soutenu le combat de Museveni avant de se lancer à la reconquête du pouvoir au Rwanda à partir de 1990. C'est depuis l'Angola où ils s'étaient réfugiés que les "gendarmes katangais" ont tenté de renverser Mobutu. La victoire des Tutsis du Front Patriotique Rwandais en 1994, s'est accompagnée de l'exode de millions de Hutus, dont 1 300 000 au Zaïre. La menace que les réfugiés, installés au Kivu, faisaient peser sur le Rwanda est à l'origine de la première guerre du Congo (1996-1997), l'action de l'AFDL prolongeant la destruction des camps. D'anciens militaires et miliciens hutus ayant réussi à gagner le Congo Brazzaville, la RCA ou l'Angola, grossissent les rangs de ces "réfugiés-mercenaires", ferments d'insécurité pour toute l'Afrique centrale. En 1997 certains d'entre eux firent le coup de feu dans le camp de Sassou Nguesso lors de la guerre de Brazzaville.

Pour prix de la victoire de Kabila acquise en 1997, une partie des richesses minières congolaises allait être détournée par ses alliés, principalement ses “ parrains ” ougandais et rwandais, Museveni et Kagame. Image inverse de l’intégration économique, le pillage entretient le cycle de la violence. C’est ainsi qu’en août 1998, Kabila décidant de se libérer de la tutelle devenue pesante des Tutsis rwandais, enclencha la deuxième guerre du Congo. Une rébellion, orchestrée par l’Ouganda et le Rwanda, s’empara du nord-est du pays. Mais le Président congolais sut trouver des alliés, notamment le Zimbabwe et l’Angola : cette “ première guerre continentale africaine ” donne une dimension nouvelle à l’Afrique centrale, cible d’enjeux stratégiques et économiques qui la dépassent. Après cinq ans de guerre, la discorde croissante entre les anciens alliés ougandais et rwandais, l’éclatement de la rébellion en mouvements rivaux, l’assassinat en janvier 2001 de “ Kabila père ”, remplacé par son fils Joseph Kabila, la dénonciation par un comité d’experts de l’ONU des pillages dans l’est du Congo au profit du Rwanda et de l’Ouganda, ont modifié la donne. Le “ dialogue intercongolais ” s’est noué à Sun City pour aboutir au printemps 2003 à la constitution d’un gouvernement d’union nationale rassemblant des représentants de toutes les parties au conflit.

Pendant que les perspectives de paix se dessinaient, une résurgence de la guerre a enflammé l’Ituri : rivalités ougando-rwandaïses, tensions ethniques, perspectives pétrolières, tout est là pour entretenir un conflit, à moins que l’ONU soit décidée à l’empêcher. En supposant qu’elle y parvienne, les facteurs de conflit ne disparaîtront pas pour autant de la région, car les hautes terres de la crête Congo-Nil, aux densités et à la croissance de population très élevées, constituent, faute de politiques de population à long terme, une véritable bombe démographique à retardement. Et une menace pour l’ensemble de l’Afrique centrale dans son acception la plus large.

# REGIONALISATION DES MARCHES FINANCIERS EN AFRIQUE CENTRALE ET TRANSFORMATION SYSTEMIQUE DU CADRE DES AFFAIRES

Par **ABISSAMA ONANA**, Economiste, Prescripteur (Cameroun)

## Les vertus attachées à l'émergence d'un marché financier en Afrique centrale

La naissance ou la création d'un marché financier en Afrique centrale se déroule dans un environnement historique et économique marqué par la faiblesse de l'économie de la sous-région qui doit s'insérer au risque de marginalisation dans un espace économique mondial plus ouvert et de plus en plus intégré et où ses mécanismes de fonctionnement se complexifient davantage.

Le concept de marché financier associé à la bourse des valeurs mobilières (*actions et autres titres de créances négociables*) privées ou publiques représente une nouveauté au tant dans l'esprit de ses promoteurs que dans celui de ceux qui seront invités à l'animer notamment les investisseurs nationaux. La mise sur pied d'un marché financier transnational dans un contexte de déficience institutionnelle et structurelle aiguë de nos Etats, court le risque d'être assimilée à ces éléphants blancs qui ont fait faillite dans nos pays, emportant sur eux plusieurs dizaines de milliards de francs CFA non dévalués et sur la charge des populations parce que mal conçues ou inadaptées à notre environnement (*cas de la CELLUCAM au Cameroun*). En effet, si l'existence d'un marché financier dans la sous région est une exigence, l'échiquier institutionnel et structurel sur le plan politique, économique et sociologique dans lequel celui-ci doit se déployer présente des contours qui ne cadrent pas avec un fonctionnement fiable dans le court terme.

L'existence d'un marché financier a pour objet principal de permettre aux entreprises de mobiliser les fonds nécessaires pour le financement de leurs activités d'une part et aux investisseurs de diversifier les possibilités de rémunération de leur épargne sous une forme courte, moyenne ou longue d'autre part. Ainsi compris, le marché des valeurs mobilières contribue au développement du secteur réel en lui créant un cadre d'appel d'offre à l'épargne publique favorable à la lever des capitaux suffisants pour le développement des affaires et aux épargnants, d'enrichir la diversification de la structure de leur patrimoine. C'est pourquoi, dans le cadre de la zone CEMAC, l'arrivée d'un tel outil donnerait un coup de fouet supplémentaire à la consolidation du processus de croissance qui se met progressivement en place en accordant au secteur réel de nouvelles armes d'ajustement par rapport à la compétition internationale. Mais la perception du fonctionnement de ce marché sous régional suivant les règles de l'art, ne serait qu'une vue de l'esprit si l'on n'intégrait pas les exigences environnementales qui conditionnent la matérialisation des vertus accordées au marché des valeurs mobilières. Par conséquent, la valeur attachée à l'existence d'une bourse des valeurs mobilières crédible dépend d'un ensemble de préalables qui doit être validé par les faits : le quitus politique et institutionnel, le quitus social et économique exigent un seuil critique de crédibilité étatique à l'intérieur des pays de la CEMAC qui constituerait une caution morale de premier plan à l'émergence effective d'un marché financier viable et assuré d'une survie sur le long terme.

## **Volonté politique nationale et convergence économique sous – régionale.**

Les valeurs mobilières ou valeurs de «qualité» ne peuvent se développer que dans un environnement intégrant des valeurs éthiques. La bourse «des valeurs politiques» de la zone CEMAC est constituée par des Etats dont la crédibilité politique est médiocre voire négative auprès des investisseurs potentiels. La décote du «Titre-Etat» de la sous-région s'est accentuée à cause de l'incapacité des Etats à mettre sur pied des structures libérales se rapprochant des valeurs occidentales liées à l'économie de marché, elle-même génératrice des marchés des valeurs mobilières. Incontestablement, la valorisation durable d'un marché financier est corrélée au degré de confiance que les investisseurs accordent aux structures mises en place.

En effet, l'évolution politique de la sous-région est caractérisée par des niveaux de libéralisation et de démocratisation divers. Cette différence d'échelle rend précaire le rythme de convergence de la culture démocratique de l'ensemble des pays de la CEMAC constituant par la même occasion un frein à l'intégration économique et financière certaine de l'Afrique centrale. Par conséquent, une volonté politique clairement avouée à l'intérieur des Etats est une condition nécessaire pour l'agrégation des politiques étatiques devant aboutir à la création d'un marché financier capable de déclencher un rapprochement des acteurs potentiels des pays de la CEMAC d'abord et des investisseurs internationaux en suite.

Ne l'oublions pas, le marché boursier de la sous-région ne bénéficiera d'une stabilité effective que s'il est fortement endogénéisé. En conséquence, l'intéressement des investisseurs nationaux de la sous-région à la souscription des titres moyens et longs permettra le maintien et l'accroissement de l'épargne dans la sous-région ce qui représente un facteur primordial pour stabiliser le marché et soutenir la croissance sur le long terme. Par contre, si ce marché est fortement influencé par des capitaux étrangers souvent de nature volatile, il s'exposera à une instabilité permanente et par voie de conséquence sera voué à une existence hypothétique. Cependant, devant une réalité institutionnelle des Etats où l'arbitraire et la confusion font office de normes de gestion, la CEMAC court le risque de mettre sur pied une technologie de marché en déconnexion totale avec les normes de transparence, d'équité et de lisibilité associées au bon fonctionnement d'une bourse de valeurs mobilières. Il y a ici un risque de germination d'une source de crise supplémentaire qui viendrait alourdir la situation économique et sociale déjà peu réjouissante dans la sous - région. C'est dans cet ordre d'idées que la Banque des Règlements Internationaux (*BRI*) lors de ses travaux portant sur la soixante-huitième Assemblée Générale ordinaire de cette organisation tenue à Bâle le 08 juin 1998 dans son rapport annuel et en relation avec la crise asiatique, rappelait opportunément aux participants que la préservation de la stabilité du système financier tant à l'échelle nationale qu'internationale, passe par i) la transparence dans les objectifs, les stratégies et les procédures opérationnelles, ii) l'incitation à la discipline de marché et iii) la poursuite du renforcement du cadre réglementaire et prudentiel. Or, le respect de ces principes dépend structurellement de la stabilité et de la crédibilité politiques des Etats de la sous-région.

En effet, pour être ouvert, il faut être libre et c'est dans un espace de liberté que l'intégration entre les peuples et en suite les Etats devient possible. Il est donc important que les Etats soient politiquement intégrés pour que suivent l'agrégation des économies afin que l'activité financière se développe et s'épanouisse normalement. Cette vision est fortement justifiée aujourd'hui avec l'Europe de Maastricht. En définitive, la qualité de signature des régimes politiques des Etats de la sous-région, dépendante des exigences de bonne gouvernance (*transparence et équité*) et favorables à l'épanouissement des acteurs

économiques, est indissociable de la survie d'un marché financier crédible sans laquelle il serait quasiment impossible de créer une zone d'attrait des investisseurs susceptibles de prendre des risques de souscription des titres de propriété ou de créances adossés sur le secteur privé et/ou publique de la sous-région.

L'utilité de la régionalisation des marchés financiers pourrait avoir des avantages bénéfiques dans l'expansion des sociétés évoluant grâce à leur avantage comparatif, dans des secteurs à fort potentiel de croissance comme celui du textile qui reste malheureusement embryonnaire en Afrique centrale. La seule unité de transformation textile en survie dans la sous-région et qui fonctionne sous perfusion est la CICAM. Cette usine tourne depuis plusieurs décennies, mais n'a jamais réussi à transformer plus de 5% du coton fibre produit au Cameroun principalement à cause de la vétusté des équipements, de la faible capacité de production et du manque de vision stratégique des dirigeants. Ces médiocres performances font dépendre à 95%, la vente du coton fibre produit au Cameroun au commerce international, qui se caractérise aujourd'hui par une dégringolade du cours du coton fibre dont le niveau est le plus bas depuis 30 ans à cause notamment des versements massifs et récurrents des subventions aux fermiers américains par les Etats-unis. Or grâce au marché financier régionalisé, la CICAM restructurée et admise à la cote, afin d'augmenter sa capacité de production (*utilisation d'une technologie de pointe pour passer de 5 à 30% du taux de transformation du coton fibre*), pourrait mettre sur pied un plan d'investissement lui permettant de faire appel public à l'épargne sous-régionale pour mobiliser les capitaux à travers l'émission des titres (*actions, obligations*) que pourront souscrire en plus des camerounais, les investisseurs du Gabon, de la Guinée Equatoriale, du Tchad ou de la République centrafricaine. C'est ce qu'on pourrait qualifier de régionalisation transnationale du risque financier en zone CEMAC (*Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale*). Ne dit-on pas que l'argent n'aime pas le bruit ? Alors, une régionalisation effective des marchés financiers peut être un facteur de stabilité en zone CEMAC.

Au niveau de la politique économique, l'existence d'un marché financier sous-régional des titres publics pourrait renforcer la qualité de la programmation budgétaire des Etats concernant la gestion de la dette publique. Grâce à l'émission des bons et des obligations du trésor, les Etats pourront directement s'adresser au marché pour lever l'épargne des particuliers de la sous-région pour financer leurs déficits budgétaires. Ce financement via le marché, permettra d'instaurer de façon durable une discipline prudente de gestion budgétaire des Etats membres de la CEMAC qui seront régulièrement appelés à émettre de nouveaux titres d'une part et servir à bonne date les coupons pour rassurer les investisseurs d'autre part.

### **Le consensus socio-régional : un impératif fondamental de la régionalisation des marchés financiers**

L'histoire de la vie sociale nous apprend que les sociétés les mieux organisées aujourd'hui sont celles qui bénéficient des normes organisationnelles où le respect des règles d'équité et de justice ont été érigées en habitudes. La pratique de ces normes au quotidien est le résultat de plusieurs années voire de plusieurs siècles d'harmonisation des relations sociales dans le seul but de garantir l'épanouissement de l'Homme. La volonté de s'améliorer, de se développer mentalement et socialement est un état d'esprit qui, au fil du temps, anime les femmes et les hommes épris de paix et soucieux de vivre dans un environnement socialement stable et innovateur. Cependant, ces valeurs organisationnelles de type libéral ne sauraient naître spontanément. Elles sont le produit d'un contrat social volontairement accepté par tous, sous l'impulsion du pouvoir politique ou étatique. Ceci suppose une volonté politique

préalable et donc, une vision dynamique positive sur le devenir de l'Homme. Ce contrat social est nécessaire et incontournable pour assurer la stabilité de la vie communautaire qui est une garantie pour le développement des affaires.

Au vu de cette observation, le constat qui se dégage est que, la zone **CEMAC** est constituée d'un ensemble d'Etats juxtaposés, à l'intérieur desquels prédominent le tribalisme, l'ethnocentrisme, le sectarisme et le régionalisme. Voilà autant de tares et goulets d'étranglement dont la lever dans le sens de l'assainissement de la vie sociale au sein des Etats engendrerait une convergence positive des mentalités qui s'imposerait au niveau sous-régional. Nous nous trouvons devant deux contraintes antagonistes qui doivent cohabiter et où l'une, le marché financier doit s'intégrer. Or, la structure sociale des Etats de la sous-région aujourd'hui, ne constitue pas un socle sur lequel peut résister l'établissement d'un marché boursier fusse-t-il le plus performant du monde comme Wall Street sauf dans le seul but d'exister comme c'est le cas pour la bourse régionale des valeurs mobilières de l'UMOA (BRVM) dont le fonctionnement aujourd'hui souffre des turbulences politiques et sociales graves qui minent la Côte d'Ivoire et affectent négativement les autres pays membres du marché.

Les querelles de leadership entretenues et nourries par un égoïsme grégaire des Chefs d'Etat du Gabon et du Cameroun, prennent généralement le pas sur les préoccupations réelles d'intégration économique et sociale de la région. C'est ainsi que la bataille pour le siège de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique Centrale, finalement remportée par le Gabon, grâce à l'agressivité diplomatique de son Président a eu comme réaction immédiate, la création prématurée par le gouvernement camerounais de la Douala Stock Exchange (DSX) dont l'inauguration par le Premier Ministre a eu lieu le 23 avril 2003. Malheureusement, l'existence de deux bourses de valeurs mobilières concurrentes dans la sous-région, rend incertaine la viabilité de celles-ci. Certes Douala est la principale place financière de la sous-région, mais la DSX en tant qu'institution de marché, ne bénéficie pas d'une crédibilité pouvant inspirer confiance aux yeux des investisseurs potentiels et notamment ceux des pays voisins qui voient plutôt cette bourse comme un démembrement de l'Etat camerounais qu'un instrument de développement des affaires. Par contre, si la Bourse de Libreville est une réussite sur le plan technique parce que parrainée par la BEAC, le succès fonctionnel de celle-ci reste conditionnellement tributaire de l'adhésion des investisseurs camerounais dont l'économie (*avec un tissu industriel plus diversifié et une classe locale d'hommes et femmes d'affaires dynamiques*) contrôle près de 60% de la masse monétaire en circulation dans la zone. En tout état de cause, la fusion de ces deux bourses au profit d'une bourse régionale respectant les standards internationaux, reste l'option la plus crédible pour la viabilité économique et financière d'un marché financier en Afrique centrale qui aura grandement besoin de la confiance de tous les investisseurs de la sous-région et d'ailleurs.

Comment les capitaux pourront-ils se déplacer facilement d'un espace économique national vers un autre lorsque la méfiance issue d'un comportement atavique, régente au quotidien la vie des citoyens de la sous-région Afrique centrale. L'une des raisons qui fonde la stabilité et en suite la survie d'un marché financier est liée fondamentalement à la transformation du tissu social dans ses habitudes et ses comportements. Cette mutation serait impossible si la locomotive qui est l'Etat, n'internalise pas une dynamique de changement et d'amélioration institutionnelle qui valorise l'individu dans un environnement économique international plus exigeant.

L'observation des faits démontre que, la structure sociale sous-régionale est fortement dominée par des comportements tribaux et régionaux stratégiquement entretenus par les dirigeants politiques, eux-mêmes guidés par des ambitions égoïstes et conservatrices. La précarité de la stabilité politique tant à l'intérieur qu'au niveau des Etats, rend difficile l'intégration des agents économiques issus des régions, d'ethnies ou de pays différents pour le montage des projets d'affaires communs ou pour le transfert de l'épargne. Cependant, lorsque cela est possible, ces relations s'établissent généralement sur la base de l'amitié qui constitue malheureusement un cadre peu favorable à l'éclosion d'une classe d'hommes d'affaires sous-régionaux capables de soutenir et d'orienter le fonctionnement d'un marché boursier. Par contre, ce qui reste perceptible dans la sous-région, lorsque des initiatives d'entreprise se manifestent, c'est le développement d'un actionariat à prédominance individuelle ou familiale et dans une moindre mesure régionale et à coloration tribale ou ethnique. Cette exclusion mutuelle des agents économiques à l'intérieur des Etats, alimentée par une méfiance viscérale des uns par rapport aux autres, augmente le risque d'une coopération financière au niveau transnational. C'est pourquoi, le développement durable d'un marché financier sous-régional dépendra du rythme de transformation du tissu social qui prévaut actuellement en Afrique centrale. Dès lors, plus les mentalités se prêteront au rapprochement en termes d'idées, davantage le marché sous-régional des valeurs mobilières deviendra un instrument de croissance et de développement au profit de la sous-région ; sinon, sa nature de fonctionnement sera probablement de type conjoncturel (*lié aux fluctuations des cours internationaux des matières premières*) au profit de la périphérie occidentale. Une situation qui rendrait de facto inutile la présence d'un tel marché parce qu'inefficace, source de distorsions, de perversion et d'extraversion.

On se trouve ici devant un mariage de normes organisationnelles antagonistes, décidé par des géniteurs motivés par des intérêts expansionnistes pour les uns et par un souci de s'ajuster à la mode pour les autres sans l'aval des mariés, où la séparation de corps est inévitable en courte période compte tenu des humeurs de comportements générés par un tissu social réfractaire aux facteurs de transparence et d'agrégation qui conditionnent le fonctionnement efficient et viable d'un marché financier regroupant plusieurs pays.

Les enjeux sont donc profonds parce que structurels et commandent l'invention de nouvelles normes de conduite par le renforcement des structures institutionnelles et politiques saines qui anesthésient et stérilisent les conflits intra-nationaux et sous-régionaux devenant par voie de conséquence des stabilisateurs de l'équilibre social de la CEMAC. En ce moment, la confiance née et nourrie de ces stabilisateurs sociaux libérera les esprits et les énergies des agents économiques ambitieux devant intervenir sur le marché financier notamment les émetteurs résidents des titres, pour lever les capitaux disponibles en attente de placement dans la sous-région et en promouvant par la même occasion un actionariat anonyme à l'échelle sous-régionale. C'est à ce stade, qu'une dynamique de croissance et de développement d'un marché financier durable pourra se mettre en place avec comme vecteurs de stabilité, les investissements endogènes.

### **D'une diversification économique et industrielle limitée aux marchés exogènes et rétrécis**

L'environnement économique de la sous-région est marqué par un déséquilibre sectoriel criard où prédomine le secteur primaire à forte intensité de travail à côté d'un secteur secondaire tourné vers la consommation domestique lorsqu'il produit des biens finis, ou tourné vers l'extérieur lorsqu'il produit des matières premières destinées à l'industrie manufacturière occidentale et asiatique aujourd'hui.

Le secteur secondaire ou industriel de la zone est peu diversifié, utilise non seulement la technologie étrangère mais aussi les capitaux et matières intermédiaires étrangers. Cette faiblesse des pays de la CEMAC à s'approprier la technologie et le savoir-faire soumet la zone à un statut d'importateur net en produits manufacturés qui sont des produits à forte intensité capitaliste (*produits à forte valeur ajoutée*) pesant lourdement sur la situation monétaire extérieure de la zone consécutive à la détérioration des termes de l'échange d'une part et sur la situation économique intérieure par la réduction de l'épargne nationale garante des investissements futurs et moteurs de la croissance économique d'autre part. Par conséquent, un espace économique caractérisé par un secteur primaire orienté vers la production des produits agricoles (*cacao, coton ...*), des ressources naturelles à régénération incertaine (*bois*) et des ressources non renouvelables (*le pétrole, l'or, le diamant*) et destinée à plus de 85% à l'exportation aurait du mal à promouvoir efficacement un marché des valeurs mobilières bénéfique au développement intégral à long terme de la sous-région.

Lorsqu'on considère la structure des exportations de la zone CEMAC, on se rend à l'évidence compte que celle-ci est principalement composée du bois et du pétrole. En effet, la proportion des exportations en valeur relative du pétrole et du bois pour l'ensemble des pays de la CEMAC en 1997 représentait 82,1% du total des exportations avec 69,4% pour le seul pétrole. Le Cameroun et le Gabon considérés comme locomotives de l'économie de la sous-région, bénéficiaient des pourcentages respectifs de 41,5% et 79,4% pour le pétrole, 10,5% et 13,1% pour le bois et cumulativement soit 52% en valeur relative du montant total de ces exportations pour le Cameroun et 92,5% pour le Gabon. Par ailleurs, pour un chiffre global en valeur absolue des exportations de la CEMAC de l'ordre 3321,4milliards de FCFA pour cette période, 2674,8 milliards provenaient de la vente du bois et du pétrole. La résultante en est que 78% des ressources monétaires d'exportation de l'or noir et de l'or vert de la zone proviennent du Gabon et du Cameroun et la seule part du Gabon représentant 41,17% de l'ensemble des exportations des six pays de la zone.

L'exemple ci-dessus met en exergue le danger que représente le déclenchement de toute crise touchant ces deux secteurs et notamment celui du pétrole dont les conséquences auront pour effets de déstabiliser fréquemment le cours de la bourse avec un risque réel d'effondrement du marché. Cependant, compte tenu de la position internationale prépondérante du secteur pétrolier dans l'économie industrielle, celui-ci reste de loin le secteur le plus attrayant et susceptible d'inciter plus facilement le déplacement des capitaux vers la sous-région Afrique centrale. Et comme le financement du secteur pétrolier est assuré par le capital étranger, la rémunération accrue de ce dernier a pour effet de transférer la plus grande partie du produit intérieur brut à l'extérieur de la zone. Son impact sur le plan macro-économique étant la dégradation des balances des paiements et la réduction de l'épargne intérieure et donc des perspectives d'investissement dans les autres secteurs d'activité. Vraisemblablement donc, ce sont les entreprises de la sphère pétrolière cotées qui seront les principaux animateurs du marché boursier de la CEMAC à court terme avec pour acteurs de second rôle les sociétés brassicoles, de télécommunications, de distribution d'eau et d'électricité appartenant au capital étranger et dans une proportion marginale, des sociétés à fort actionariat local. Par contre, les sociétés d'exploitation forestière ayant une gestion peu claire parce qu'évoluant dans un secteur à fortes controverses où les intervenants se comportent en véritables prédateurs de la nature et perçus à juste titre par certaines organisations internationales et non gouvernementales comme des « gangsters écologiques », seraient peu enclins à s'introduire en bourse et préféreraient évoluer en eau trouble.

L'observation des faits laisse entrevoir le caractère non interdépendant des secteurs d'activités de la sous-région, facteur défavorable à la mise sur pied d'une économie de circuit, une économie de synergies capable d'absorber entièrement l'épargne intérieure déjà faible aux fins d'investissements productifs.

On a du mal à identifier dans la sous région des secteurs entraînants. Lorsqu'on prend le secteur agricole, celui-ci est peu diversifié, caractérisé par une segmentation monoculturelle au niveau des régions et souvent de type rudimentaire. Et pour complaire au terme à la mode : l'économie de la sous-région à l'aube du troisième millénaire est encore assise sur la production des biens à forte intensité de main d'œuvre et par conséquent générateurs des rendements et des revenus bas.

Seulement, le développement d'un marché financier fiable s'accommoderait difficilement des pratiques d'une économie de type semi-traditionnel où les secteurs secondaire et tertiaire sont pauvres et où le potentiel technologique est faible et obsolète. La logique qui s'ensuit étant que la mise sur pied d'une bourse des valeurs mobilières à même de servir de levier au développement des affaires sera tributaire de l'émergence d'un tissu industriel et technologique performant et varié dans l'ensemble des pays de la CEMAC. Cela exige des investisseurs nationaux, une prise de conscience réelle dans allant dans le sens du montage des unités de production à haute valeur ajouté résultant de la transformation de l'essentiel des ressources naturelles et minières dont dispose la sous-région en produits finis et semi-finis ; car une économie de type industriel est une économie concurrentielle, dynamique, une économie intégrée qui sert de contrepoids (*ou de contre-choc*) à la compétition économique et financière internationale. C'est donc une économie qui porte le socle de la liquidité d'un système financier.

### **Une mutation agro-industrielle nécessaire.**

Le secteur agricole dans sa globalité doit davantage se mécaniser en vue de l'accroissement de sa productivité à côté des sociétés agro-industrielles de type colonial (*sociétés d'extraction d'huile de palme, d'hévéa et autres plantations industrielles*) essentiellement orientées dans la production des produits bruts ou semi-finis destinés à l'approvisionnement de l'industrie impérialiste. En optimisant la combinaison du facteur travail (*capital humain*) et du facteur capital (*la technologie*), les entreprises issues de cette nouvelle donne productive, mettront sur pieds des produits alimentaires variés, à forte valeur ajoutée et bénéficiant d'une compétitivité certaine au niveau international. Cette agriculture en s'industrialisant sert de tremplin à l'éclosion d'un secteur agro-industriel porteur. Par conséquent, la transformation des produits alimentaires en produits manufacturés permettrait non seulement de relever le niveau de vie très bas des populations grâce à la diversification de la demande domestique, mais aussi permettrait la conquête des marchés extérieurs dans le but d'accroître la richesse sous-régionale. En ce moment, les sociétés créées en complexes agroalimentaires et à actionnariat populaire pourraient lever les capitaux dans un marché financier organisé pour développer leurs activités. L'avantage économique de l'existence d'un secteur agro-industriel performant est de diversifier les possibilités de production, d'assurer une meilleure allocation des ressources, un recyclage à la marge de celles-ci et de réduire conséquemment leur gaspillage.

En définitive, l'aspiration à un complexe industriel accompli est une légitimité pour l'Afrique centrale parce que cette sous-région regorge de la presque totalité des ressources naturelles qui concourent au bon fonctionnement du système économique mondial. Cette

dotations plurielles en ressources naturelles et minières est un argument qui milite en faveur de la délocalisation de la technologie vers la zone CEMAC. Si la technologie se déplace, c'est les capitaux financiers qui sont en mouvement et la transformation des instruments financiers en ressources mobilisables n'a pour terrain fertile qu'un espace économique où le système industriel est dense et le système financier étoffé. Ainsi, tant que le tissu industriel de la sous-région sera peu diversifié et moins important, la capitalisation boursière sera faible et le marché lui-même moins animé.

En somme, un secteur industriel pluridimensionnel accroît les opportunités d'investissement, facilite la délocalisation dans un sens comme dans l'autre, des capitaux d'une entreprise à une autre, d'un secteur d'activité à un autre ou d'une économie à une autre tout en soutenant la continuité et la stabilité des cours des titres. IL accroît également la flexibilité dans la gestion du patrimoine ou du portefeuille des investisseurs.

Dans une économie où le secteur industriel est diversifié, les organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (*OPCVM*) ont plus de chance pour se développer, car il convient de le noter, un marché boursier sans *SICAV* (*sociétés d'investissement à capitaux variables*), sans *FCP* (*fonds communs de placements*) aura du mal à drainer facilement l'épargne des particuliers dans les conditions actuelles de l'économie de la sous-région. En effet, les particuliers n'ayant généralement pas un accès direct au marché, ceux-ci utilisent comme passerelle, des investisseurs en bourse agréés tels que les *OPCVM* qui sont les principaux acteurs du marché dans les places financières performantes et constituent des véritables trappes à liquidité dans un marché financier où le volume des transactions tant en quantité qu'en valeur est élevée et soutenue, faisant des détenteurs des actions ou des parts de placement, des investisseurs fidèles du marché.

Quoiqu'il en soit, le seuil critique d'accession d'une économie à la modernité financière correspond à l'existence d'une batterie d'instruments institutionnels, politiques et juridiques, réglementaires et prudentiels stables, libéralisés, transparents et surtout efficaces. Ce seuil critique ne dépendant pas du niveau de développement mais constitue une exigence dynamisante pour toutes les économies qui veulent s'engager dans un processus Boursier où la transparence en plus de la liquidité et de sa régularité fait le marché. C'est un défi majeur auquel doivent faire face les acteurs politiques, économiques et sociaux de la sous-région aujourd'hui.

## LA COEXISTENCE CEEAC-CEMAC : UNE NECESSITE ?

Par **AWOUMOU Côte Damien Georges**, Internationaliste FPAE

En partant de ce que les différents engagements internationaux (OMC, partenariat UE-ACP, UA, NEPAD, AGOA...) contractés par les pays africains les contraignent à réaliser des pas de géants sur le plan de l'intégration sous-régionale et régionale avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008, quelle type de « feuille de route » pourrait permettre à l'Afrique Centrale de mettre efficacement à profit les 5 ans qui restent ?

En effet, il se pose un problème d'adéquation entre les buts, l'organisation, le fonctionnement et les moyens des communautés économiques de l'Afrique Centrale (CEEAC<sup>1</sup>, CEMAC<sup>2</sup>) et les défis que la mondialisation impose aux pays de la sous-région. La pluralité des systèmes et structures d'intégration et de coopération contraint les pays de l'Afrique Centrale à appartenir à différentes communautés économiques régionales (CEEAC, CEMAC, CEPGL<sup>3</sup>) qui sont à différents stades d'intégration ou d'application de certains programmes. D'où quelques difficultés techniques, voire l'inefficacité et la stagnation du processus d'intégration en raison de la dispersion d'une énergie diplomatique, économique et humaine disponible en faible quantité. Aussi est-on obligé de constater que l'identité de l'Afrique Centrale reste à définir.

### La question de l'identité de l'Afrique Centrale

L'Afrique Centrale peut être perçue comme un concept, une construction historique, une réalité économique-politique et une entité géopolitique<sup>4</sup>. Le problème majeur qui se pose est celui de la délimitation objective de l'espace dénommé Afrique Centrale : quels sont les Etats qui composent cette zone spécifique ? Cela d'autant plus qu'il n'y a pas encore eu unanimité sur une méthode permettant de la saisir de manière objective et univoque. L'analyse des discours dévoile une pluralité de configurations qui présente<sup>5</sup>, cependant, un noyau dur : l'Afrique Equatoriale Française (AEF).

La question de l'identité de l'Afrique Centrale est aussi sous-tendue par l'absence constatée d'une puissance hégémonique. Il ne s'affirme pas en Afrique Centrale un leader incontesté susceptible d'être le vecteur de l'intégration de la sous-région, et d'animer la promotion et la défense des intérêts de ladite zone.

### Le problème des limites de l'Afrique Centrale

L'Afrique Centrale, en tant que réalité économique-politique, renvoie au noyau dur constitué par l'ex-AEF à laquelle se joignent de manière récurrente le Cameroun et les anciennes colonies belges (Burundi, Congo/Zaire, Rwanda). Historiquement, l'AEF a une coloration politique considérablement affectée par l'Union Douanière Equatoriale (UDE), en tant que premier acte de valorisation par les Conseils de gouvernement issus de la Loi Cadre

---

<sup>1</sup> - Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

<sup>2</sup> - Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

<sup>3</sup> - Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL).

<sup>4</sup> Yves Alexandre Chouala, Désordre et ordre dans l'Afrique Centrale actuelle : démocratisation, conflictualisation et transitions géostratégiques régionales, Yaoundé, IRIC, Thèse de doctorat 3<sup>ème</sup> cycle en Relations Internationales, octobre 1999, pp. 1 – 64.

<sup>5</sup> Elikia Mbokolo, L'Afrique au XX<sup>ème</sup> siècle. Le continent convoité, Paris, Montréal, Etudes vivantes, 1980, 284 p. Voir surtout le chapitre 5 « L'Afrique Centrale », pp. 137 – 160.

de 1956 de leurs compétences fédérales<sup>6</sup>. L'UDE a pour ainsi dire noyé dans l'œuf l'Union des Républiques de l'Afrique Centrale (URAC) dont la finalité était plutôt politique<sup>7</sup>. Avec l'échec de l'URAC et le triomphe de l'UDE, les préoccupations politiques sont reléguées au second plan et l'on passe ainsi d'une tendance politico-fédéraliste à un mode d'intégration relativement souple et économique<sup>8</sup>. L'on a alors cru percevoir avec l'UDE qui devient en 1962 l'UDE-Cameroun, avec l'adhésion de ce dernier pays, l'institution en quelque sorte d'un noyau dur. Le traité de Brazzaville du 08 décembre 1964 instituant l'UDEAC n'a fait que confirmer la présomption d'une homogénéisation. Mais, neuf ans après la signature à N'Djamena le 16 mars 1994 du traité instituant la CEMAC, le constat est sans équivoque : le bilan du processus d'intégration de cette Afrique Centrale là est mitigé.

C'est en 1971 que le Zaïre a lancé l'appel pour la création d'une nouvelle organisation appelée Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) regroupant les membres de l'UDEAC et ceux de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)<sup>9</sup>. Cette proposition n'ayant pas été retenue, le Gabon a repris l'idée quatre ans plus tard, dans une perspective plus ambitieuse, et a inclus en plus des Etats déjà nommés, l'Angola, Sao Tomé et Príncipe, la Guinée Equatoriale<sup>10</sup>. Ce projet va être consacré par le plan d'action de Lagos (PAL) de 1980 ; plan qui préconise la création des organisations sous-régionales dans diverses régions africaines géographiquement bien déterminées comme préalable à la constitution d'une communauté économique africaine<sup>11</sup>. Lors du sommet de l'UDEAC de décembre 1981, les cinq Etats membres donnent leur accord de principe en vue de l'élargissement de la communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale. La mise en œuvre du PAL se fait en Afrique Centrale le 18 octobre 1983 avec la signature à Libreville du Traité constitutif de la CEEAC. Et la CEEAC va commencer à « fonctionner » dès 1985.

L'Afrique Centrale telle que conçue par la CEEAC est de nature à constituer le cadre élargi du présent travail. Cette Afrique Centrale se compose de 11 pays : Angola<sup>12</sup>, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République centrafricaine, République

---

<sup>6</sup> La loi Cadre de 1956 et ses décrets d'application pris en 1957 aménagent des espaces d'autonomie aux colonies par l'institution dans chaque territoire d'un exécutif (le conseil de gouvernement) à qui est en outre transféré l'essentiel des compétences fédérales. L'avènement de la Loi Cadre s'est accompagnée d'un rejet par les africains de l'autorité régionale/fédérale symbolisée par l'AEF. Toutefois, les leaders africains de l'heure se sont gardés de détruire l'intégration réalisée sur le plan fédéral dans les domaines de l'économie et des échanges. Ce qui abouti à la signature le 23 juin de la convention de l'UDE.

<sup>7</sup> Il convient de noter que le « prêtre noir » Barthélémy Boganda, alors vice-président du Conseil de Gouvernement de l'Oubangui, a tenté d'acquiescer des autres territoires de la défunte AEF jouissant déjà d'une autonomie politique interne, l'adhésion à l'union politique : l'Union des Républiques d'Afrique Centrale (URAC). Selon B. Boganda, l'URAC, dans son évolution, était sensé inclure en son sein le Cameroun, le Congo Belge, l'Angola au regard des « solidarités objectives » qui unissent ces pays à l'ex-AEF.

Mais l'URAC n'a jamais vu le jour malgré la noblesse de son ambition. Sur l'éclatement de l'AEF, lire T. Njikam, L'éclatement de l'AEF, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé, IRIC, mai 1990, 245 p.

<sup>8</sup> Cf. P.E. Bewekedi Timba, Le mécanisme de prise de décisions dans l'UDEAC, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé, IRIC, 1991, 477 p.

<sup>9</sup> Cf. Marchés tropicaux, 02 décembre 1977.

<sup>10</sup> - Ce n'est qu'en janvier 1985 que ce pays est devenu membre de l'UDEAC.

<sup>11</sup> Le PAL est une réaction africaine à l'échec du programme des Nations Unies pour l'Afrique (1960 – 1970) qui mettait l'accent sur l'interdépendance et l'aide internationale comme moyen de rattrapage des pays développés. Le PAL est donc une riposte africaine qui s'appuie sur une stratégie d'autonomie collective des pays africains. Voir, pour de plus amples informations et développements, Plan d'Action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique 1980 – 2000, Genève, Institut International d'Etudes Sociales, 1991, 143 p.

<sup>12</sup> - L'Angola a conservé le statut d'observateur jusqu'en 1999. Déjà, lors de la 2<sup>ème</sup> réunion extraordinaire de la CEEAC qui s'est tenue à Libreville le 06 février 1998 sous la présidence du chef de l'Etat burundais, Pierre Buyoya, l'Angola a indiqué qu'il deviendrait membre à part entière. Mais, c'est le 21 janvier 1999 que ce pays s'est joint formellement à la CEEAC. Et en novembre 2000, Luanda a accueilli pour la première fois une réunion placée sous l'égide de la CEEAC.

Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Tchad. Ce sont les mêmes contours que l'ONU attribue à cette sous-région. Toutefois, il en va différemment des autres principales institutions internationales : l'Union Africaine (UA) situe le Rwanda en Afrique de l'Est<sup>13</sup>, l'Union Européenne (UE), dans le cadre de son partenariat avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), extrait de l'Afrique Centrale l'Angola, le Burundi, le Rwanda et le Tchad<sup>14</sup>, les Anglo-saxons classent souvent le Cameroun et le Tchad « in West Africa ». Bref, il y a un problème évident de délimitation de l'Afrique Centrale.

L'Afrique Centrale est la sous-région africaine dont les contours réels et définitifs sont les plus difficiles à saisir. Au point où la notion Afrique Centrale tend à être perçue comme une représentation à géométrie et à usages variables, mais aussi comme un espace géographique de solidarités qu'il faut souvent dégager. C'est ainsi qu'il existerait une Afrique Centrale qui épouse la configuration de la CEEAC et une conception restrictive qui n'englobe que les pays membres de la CEMAC.

Outre le problème de délimitation de l'espace dénommé Afrique Centrale, on peut déplorer l'absence d'un leader incontesté au sein de cette sous-région.

### **L'absence d'un leader incontesté en Afrique Centrale**

Toute intégration régionale ou sous-régionale se réalise à partir d'un pôle qui joue le rôle de locomotive. L'évolution des différents processus d'intégration nous permet d'affirmer que, l'état des relations bilatérales entre les pays qui servent de « *moteur* » à la dynamique est une condition déterminante pour la réussite ; tel est le cas au sein de l'Union européenne avec le couple franco-allemand.

Si le processus d'intégration en Afrique Centrale accuse un retard relatif par rapport à ce qui est fait dans les parties Occidentale et Australe de notre continent, c'est notamment à cause de l'absence d'harmonie notée entre les Etats susceptibles de s'imposer, de manière cavalière ou collégiale, comme puissances motrices et mobilisatrices. Il s'en dégage un « *problème de leadership* » ainsi que des logiques plurielles et concurrentes qui freinent la recomposition et l'affirmation de l'Afrique Centrale. D'où le fait que, l'Afrique Centrale se singularise comme une zone fortement marquée par une sorte de repli identitaire ou d'autodestruction.

A défaut de pouvoir se projeter à l'extérieur, on observe que l'Afrique Centrale se recroqueville sur elle-même dans un repli identitaire qui se traduit par des conflits internes entre des composantes des communautés nationales, et par des crises endémiques entre certains Etats membres (Cameroun-Gabon, Cameroun-Guinée Equatoriale, Cameroun-RCA, RCA-Tchad, Congo-RDC, RDC-Rwanda, RDC-Burundi, Gabon-Guinée Equatoriale).

Parce qu'elle est dépourvue d'une puissance régionale, l'Afrique Centrale n'arrive pas pareillement à s'opposer aux convoitises qu'elle suscite<sup>15</sup>. En effet, cette sous-région bénéficie d'une position géostratégique qui la met en contact avec toutes les autres zones. Elle est donc incontournable par tout processus qui viserait la réalisation de l'union africaine.

---

<sup>13</sup> - Parmi les critères qui déterminent l'élection des membres de la Commission de l'UA, il y a celui de l'équilibre régional qui impose que chacune des cinq sous-régions du continent y soit représentée par deux membres. C'est ainsi que le Rwandais Patrick Mazimhaka a été élu, le 10 juillet 2003, Vice-Président de la Commission de l'UA en tant que ressortissant d'un pays de l'Afrique de l'Est en compagnie de la Tanzanienne Rosebud Kurwijika (Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture). Tandis que l'Afrique Centrale y est représentée par la Camerounaise Elisabeth Tankeu (Commissaire au commerce et à l'industrie) et le Congolais Bernard Zoba (Commissaire aux infrastructures et à l'énergie).

<sup>14</sup> - Cf. Commission Européenne, La coopération UE-ACP en 1998 : vers un nouvel accord de partenariat à long terme, Bruxelles, Direction générale du développement, 1999, P.164.

<sup>15</sup> - Joseph Vincent Ntuda Ebode, « L'Afrique centrale survivra-t-elle aux années 2010 ? Prospective d'une sous-région à construire », Enjeux N°10, janvier-mars 2002, P.40.

L'Afrique Centrale est également dotée d'innombrables et énormes richesses. Ces deux paramètres mis ensemble, on comprend pourquoi elle sert de zone de projection à des pays comme l'Afrique du Sud, le Nigeria, la Libye et l'Ouganda d'une part, aux panafricanistes et leurs contradicteurs et/ou adversaires d'autre part.

A l'échelle internationale, l'Afrique Centrale se retrouve dans un contexte fluide, volatile et extrêmement fragile qui en fait une zone sujette à des remous multiformes. Ainsi, les Etats-Unis qui affrontent des difficultés croissantes au Moyen-Orient semblent avoir décidé que le Golfe de Guinée va graduellement suppléer le Golfe persique, en termes géostratégiques. Ce qui induit que les antagonismes pourraient être aggravés en Afrique Centrale avec d'autres puissances qui étaient déjà là. En particulier, la France qui ne peut tolérer les avancées d'une puissance régionale ou non en Afrique Centrale que si elle ne menace pas ses intérêts.

Les repositionnements sous-régionaux actuels qui peuvent conduire à la conclusion de l'éclatement de l'Afrique Centrale ne sont que les conséquences de ces mutations. A titre d'illustration : le Burundi et le Rwanda sont absorbés par l'Afrique de l'Est ; la République Démocratique du Congo est tirée vers la South African Development Community (SADC) ; le Tchad et la RCA ont un pied dans la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (COMESSA ou Sin Sad en arabe) ; Sao Tomé et Príncipe<sup>16</sup> et la Guinée Equatoriale<sup>17</sup> sont courtisés par le Nigeria et l'Angola ; la sécurité des chefs d'Etat gabonais et équato-guinéen est confiée aux Marocains<sup>18</sup> ; la République du Congo et la RDC ont été « *prises en charge* » par l'Angola ; la République Centrafricaine n'hésitait plus à se mettre sous le giron libyen ; l'Ouganda et le Rwanda s'appropriaient l'Est de la RDC ; etc.

En définitive, l'absence d'une identité propre est un facteur qui déstabilise profondément l'Afrique Centrale. Les causes d'un tel état de fait pourraient être cernées, en grande partie, par le biais d'une évaluation de la dynamique d'intégration de l'Afrique Centrale. Car, l'un des problèmes classiques des centres est que, à défaut d'être un pôle d'attraction, ils finissent par être attirés vers la périphérie. Les centres sont, en effet, soumis à l'action inlassable des forces d'attraction de la périphérie.

### **Etat de la dynamique d'intégration en Afrique Centrale**

Les accords de coopération et d'intégration conclus entre les Etats d'Afrique Centrale, bilatéralement ou multilatéralement, assignent aux Etats contractants des objectifs à la fois

---

<sup>16</sup> - Le 22 avril 2003 à Abuja, le Nigeria et Sao Tomé et Príncipe ont lancé le processus d'octroi de licences pour l'exploitation de 9 blocs pétroliers en off shore profond. Le prix minimal de soumission pour chaque bloc a été fixé à 30 millions de dollars. Les deux pays ont signé en février 2001 un traité instituant une zone d'exploitation commune couvrant 28.000 Km<sup>2</sup>. L'accord, d'une durée de 45 ans renouvelable, fixe à 60% la part des revenus qui iront au Nigeria et à 40% celle qui reviendra à l'archipel de Sao Tomé et Príncipe. Les réserves des 9 blocs proposés aux compagnies sont estimées à 6 milliards de barils ; Cf. Jeune Afrique/L'intelligent, N°2207, du 27 avril au 3 mai 2003, P.10. Cette forte influence du Nigeria s'est confirmée par son action déterminante, au cours du coup d'Etat de juillet 2003, en vue du rétablissement de la légalité républicaine.

<sup>17</sup> - Dans le litige frontalier qui oppose le Cameroun au Nigeria, la Guinée Equatoriale soutient officiellement les positions nigérianes (signature d'accords bilatéraux, intervention auprès de la Cour Internationale de Justice). C'est ainsi qu'un accord frontalier relatif audit différend a été conclu le 23 septembre 2002 entre ces deux pays et qui a sans doute conduit Ricardo Mangue Obama (alors Ministre du travail et de la sécurité sociale et Agent de la Guinée Equatoriale devant la CIJ) à développer la thèse du Nigeria pendant les ultimes plaidoiries devant la CIJ en février et mars 2002. Et pourtant, on aurait mieux compris qu'elle soit proche du Cameroun : ils sont membres des mêmes communautés économiques régionales (CEMAC, CEEAC), le Cameroun a joué un rôle déterminant pour l'indépendance de la Guinée Equatoriale en 1968, pour la fin de la dictature de Macias Nguema, pendant la récession économique qu'a enduré ce pays jusqu'au début de la décennie 90, et pour son entrée dans l'UDEAC.

<sup>18</sup> - Le régime du Général François Bozizé en RCA serait également en négociations avec les Marocains pour les mêmes fins.

économiques et politiques<sup>19</sup>. L'objectif économique vise le renforcement de l'unité des économies de la sous-région et le développement de celles-ci notamment par l'adaptation et l'harmonisation des politiques d'industrialisation, la répartition équitable des projets communautaires et la coordination des programmes de développement dans les différents secteurs de production. Quant à l'objectif politique, il consiste essentiellement en l'établissement d'une union de plus en plus étroite entre les peuples des Etats membres en vue du renforcement de la solidarité et de la sécurité sous-régionale.

Bien que les traités portant création des Communautés économiques de l'Afrique Centrale (UDEAC/CEMAC, CEEAC, CEPGL) aient été établis à des périodes différentes, leurs objectifs sont tous bâtis autour d'un même principe directeur, celui de la convergence des politiques et de l'harmonisation des programmes de développement qui lui-même s'appuie sur le principe du développement endogène et autocentré contenu dans le Plan d'action et l'acte final de Lagos.

On observe également des similitudes au niveau des domaines prioritaires d'intervention, faisant l'objet de coopération entre les Etats membres. Ainsi les trois groupements revendiquent des activités dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie, des transports et communications, des ressources naturelles et de l'énergie, du commerce et des douanes. Elles s'intéressent aussi aux questions monétaires et financières.

Dans l'ensemble, on peut considérer que le processus mis en place par les accords de coopération et d'intégration en Afrique Centrale n'a pas produit les effets escomptés plus de 40 ans après les indépendances. Aussi allons-nous évoquer que les aspects qui pourraient servir de base à une redynamisation du processus d'intégration de l'Afrique Centrale.

### **L'émergence progressive d'une dynamique institutionnelle au sein de la CEMAC**

Les pays de la CEMAC ont un long passé de coopération qui remonte à l'époque coloniale<sup>20</sup>. Ils se sont dotés d'un cadre conceptuel et d'un ordre juridique communautaire assez développés et viables, qui commence à jouer un rôle plus actif dans la définition des politiques régionales.

Certes, des difficultés restent à surmonter. Elles ont trait à l'application effective des réformes par les Etats, l'application uniforme de l'union douanière, de la fiscalité intérieure indirecte et directe harmonisée, des dispositions relatives à la libre circulation des produits, des services, des personnes et au droit d'établissement au sein de la région, etc. Le secrétariat exécutif, plaque tournante de la CEMAC, apparaît encore assez faible pour assurer l'impulsion, le suivi et le contrôle de l'ensemble du processus. L'engagement insuffisant des Etats explique également la faible performance dans la mise en œuvre des réformes commerciales jusqu'à présent.

Cependant, on constate l'émergence progressive d'une dynamique institutionnelle au sein de la CEMAC, manifestation des avancées réalisées par cette communauté économique régionale. En effet, le déploiement de la CEMAC a spécifiquement coïncidé avec l'apparition d'une nouvelle génération de dirigeants<sup>21</sup>, le retour de la croissance économique et de la

---

<sup>19</sup> - « Croissance et intégration : de la convergence nominale à la convergence réelle ? », Commission Economique pour l'Afrique Centrale, Les économies de l'Afrique Centrale 2003, Servedit, Maisonneuve & Larose, 2003, PP.115-117.

<sup>20</sup> - Héritière de l'Union Douanière Equatoriale (UDE) qui a fait suite à l'éclatement de l'Afrique Equatoriale Française (AEF), l'UDEAC/CEMAC est singulièrement d'une essence coloniale et continue de subir la forte influence de la France par le biais, par exemple, de la politique monétaire (zone franc).

<sup>21</sup> - Nous pensons prioritairement aux opérateurs économiques dont l'implication croissante apparaît comme déterminante dans les avancées réalisées par la CEMAC. A ce sujet, on peut s'intéresser à l'action de l'Union des Patronats d'Afrique Centrale (UNIPACE). Par contre, sur les plans politique et administratif, on peut déplorer la faible circulation des élites ; il s'agit d'ailleurs là d'un des freins majeurs à la dynamique

démocratisation dans la sous-région. Dans un tel contexte économique et politique, sous-régional et international, les Etats membres n'ont pour alternative viable que de reconnaître progressivement aux organes intégrés leur place. Et depuis lors, on constate l'affirmation graduelle d'une dynamique propre qui se détache de la volonté des Etats et influence l'intégration. Elle se traduit par l'adoption de nouveaux instruments plus contraignants.

Le caractère plus contraignant des nouveaux instruments de la CEMAC découle de ce que, les Etats membres adhèrent au principe de la primauté du droit communautaire, et travaillent à doter l'institution sous-régionale d'un mécanisme de financement autonome à la suite de l'instauration en décembre 2001 d'une Taxe Communautaire d'Intégration (TCI)<sup>22</sup>.

Les membres de la CEMAC partagent une monnaie et une politique monétaire communes. Afin de donner un socle économique réel à cette union monétaire, la CEMAC s'est engagée dans un vaste programme d'assainissement et de convergence des politiques macro-économiques des membres. Le mécanisme de surveillance multilatérale, instauré à cet effet, permet de vérifier d'une part, la cohérence des politiques économiques nationales entre elles et d'autre part, leur conformité aux grandes orientations de politique économique définie par la CEMAC. Le mécanisme présente encore quelques déficiences au niveau du fonctionnement du dispositif institutionnel et du cadrage macro-économique, des capacités d'analyse et de la fiabilité et l'harmonisation de l'information statistique.

La zone de libre échange et l'union douanière en zone CEMAC existent officiellement depuis 2000. Les Etats ont décidé de mettre en œuvre de façon progressive la réforme fiscal-douanière adoptée par l'UDEAC en 1994<sup>23</sup>. Le Tarif Extérieur Commun (TEC) est appliqué sur la base d'une nomenclature harmonisée, d'un régime commun en matière de valeur en douane et des règles d'origine CEMAC. En matière de fiscalité interne indirecte, une Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) harmonisée est en application depuis 1999<sup>24</sup>. Les Etats ont également initié des réformes en matière de fiscalité intérieure directe (impôt des sociétés, etc.).

En complément à la mise en œuvre de l'union douanière et en vue de développer le marché commun, la CEMAC a notamment défini un système de transit et a adopté une réglementation communautaire de la concurrence<sup>25</sup> et des investissements<sup>26</sup>. Au titre de la libre circulation des personnes, la CEMAC a fait les premiers pas en adoptant un passeport CEMAC<sup>27</sup> et en harmonisant le régime de certaines professions libérales et prestataires de services<sup>28</sup> ainsi que celui des frais de scolarité dans les universités publiques de la sous-région<sup>29</sup>. La CEMAC commence à s'intéresser à la libéralisation de certains services qui

---

d'intégration de l'Afrique Centrale. Cf. Côme Damien Georges Awoumou, « La multinationalisation des entreprises nationales au sein de la CEMAC : une initiative purement privée ou cheval de Troie pour l'hégémonie du Cameroun ? », *Enjeux*, N°13, octobre-décembre 2002, PP.24-27.

<sup>22</sup> - Le communiqué final du 4<sup>ème</sup> sommet de la CEMAC, qui s'est tenu à Libreville en janvier 2003, s'est félicité de son entrée en vigueur progressive dans les six Etats membres.

<sup>23</sup> - Acte N°8/93-UEAC-556-CD-SE1 fixant la date de mise en application du programme régional des réformes fiscal-douanières.

<sup>24</sup> - Directive N°1/99-CEMAC-028-CM-03 portant Harmonisation des législations des Etats membres en matière de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et du Droit d'Accises (DA) ; Règlement N°19/99-UEAC-022-CM-03 portant adoption du classement tarifaire de sept (7) produits ; Règlement N°20/99-UEAC-030-CM-03 portant adoption du classement tarifaire des véhicules 4x4.

<sup>25</sup> - Règlement N°1/99/UEAC-CM-639 portant réglementation des pratiques commerciales anticoncurrentielles ; Règlement N°4/99/UEAC-CM-639 portant réglementation des pratiques étatiques affectant le commerce entre les Etats membres.

<sup>26</sup> - Règlement N°1/99/CEMAC-020-CM-03 relatif à la charte des investissements de la CEMAC.

<sup>27</sup> - Règlement N°1/00-CEMAC-042-CM-04 portant institution et conditions d'attribution du Passeport CEMAC.

<sup>28</sup> - Décision N°22/99/UEAC-10-C-CM-02 portant agrément des professionnels libéraux de la comptabilité ; Décision N°23/99/UEAC-010-D-CM-02 portant agrément des conseils fiscaux.

<sup>29</sup> - Règlement N°9/99/UEAC-019-CM-02 relatif au traitement national à accorder aux étudiants ressortissant des pays membres de la Communauté.

interviennent de façon directe dans les coûts de production, notamment des services de télécommunications<sup>30</sup>, du transport aérien<sup>31</sup> et des services financiers<sup>32</sup>. Pour ce qui est de la libre circulation des capitaux, il a été décidé de créer une bourse des valeurs mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC)<sup>33</sup> qui devrait s'installer à Libreville sous le contrôle de la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique Centrale<sup>34</sup>.

Les pays de la CEMAC sont membres de l'OHADA, de la Conférence Inter-africaine du Marché des Assurances (CIMA), de la Conférence Inter-africaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), de l'Organisation Régionale Africaine des Normes (ORAN), de l'Institut Africain de Statistiques (AFRISTAT) et de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI). Ces cadres réglementaires ont été adoptés avec l'objectif d'apporter une sécurité juridique et un environnement favorable au développement du secteur privé, en complément aux interventions de la CEMAC.

En résumé, et en l'état actuel de son fonctionnement, la CEMAC symbolise une Union économique (UEAC) et une Union monétaire (UMAC). La CEMAC se matérialise par l'existence de différents organes opérationnels et institutions spécialisées<sup>35</sup>. La CEMAC incarne aussi des législations, des politiques ou des projets communautaires<sup>36</sup>. Enfin, on y observe l'émergence progressive d'une dynamique institutionnelle qui a conduit la CEMAC à se conférer progressivement et résolument un rôle politique et diplomatique, et de s'attaquer aux questions de paix et de sécurité qui minent l'intégration et le développement de l'Afrique Centrale<sup>37</sup>.

C'est ainsi que la CEMAC a décidé, à Libreville en octobre 2002, du déploiement d'une force multinationale d'environ 350 hommes en RCA en vue de sécuriser la frontière tchado-centrafricaine, et d'assurer à Bangui la protection du chef de l'Etat centrafricain d'alors, Ange-Félix PATASSE.

---

<sup>30</sup> - Règlement N°7/00/CEMAC-062-CM adoptant l'accord intergouvernemental portant création du centre sous-régional de maintenance des télécommunications des pays d'Afrique Centrale membre de la CEEAC ; Règlement N°9/00/CEMAC-067-CM-04 portant adoption du réseau routier intégrateur et prioritaire de la CEMAC.

<sup>31</sup> - Règlement N°10/00-CEMAC-066-CM-04 portant adoption du code de l'aviation civile de la CEMAC ; Règlement N°6/99/CEMAC-003-CM-02 portant adoption de l'accord relatif au transport aérien entre les Etats membres de la CEMAC ; création de la compagnie aérienne Air CEMAC en décembre 2001 à Yaoundé.

<sup>32</sup> - Règlement N°2/00/UEAC-001-CIARCA-CM-04 fixant les conditions de démarrage du système de Carte Rose CEMAC ; Règlement N°3/00/UEAC-001-CIARCA-CM-04 portant amendement de l'article de l'accord relatif au mécanisme de financement de la Carte Rose CEMAC.

<sup>33</sup> - Cette décision souffre de deux insuffisances majeures : elle est dépourvue de base juridique car elle viole l'article 7 de l'Additif au Traité de la CEMAC, et elle a été motivée essentiellement par des considérations politiques. D'où les réticences et le scepticisme des bailleurs de fonds et le retrait du Cameroun qui, le 23 avril 2003, a inauguré la Douala Stock Exchange (DSX). Dans la mesure où l'économie camerounaise contrôle 60% de celle de la CEMAC, on peut prévoir que l'épreuve de force engagée entre Douala et Libreville pour s'assurer le leadership financier de la sous-région se ferait aux dépens de la BVMAC.

<sup>34</sup> - La mise en place officielle de la BVMAC a eu lieu à Libreville le 27 juin 2003. Néanmoins, la BVMAC en est encore au recrutement de son personnel et à la mise au point de ses services. Même si l'on note la nomination, en juillet 2003, du Congolais Alexandre Gandou à la présidence de la Commission de surveillance dudit marché financier.

<sup>35</sup> - Secrétariat Exécutif, Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), Groupe d'Action contre le Blanchiment de l'Afrique Centrale (GABAC), Communauté Economique, du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA), Institut Sous-régional d'Analyse Multisectorielle et de Technologie Appliquée (ISTA), Institut Supérieur des Statistiques et d'Economie Appliquée (ISSEA), Ecole Inter-Etats de douanes, Cour de Justice, Parlement...

<sup>36</sup> - Réseau routier intégrateur et prioritaire, Réforme fiscal-douanière, Surveillance multilatérale, Passeport, Carte rose, Charte des investissements, etc.

<sup>37</sup> - Règlement N°4/CEMAC-069-CM-04 portant adoption de l'accord de coopération en matière de police criminelle entre les Etats de l'Afrique Centrale.

Réunie en sommet à Libreville les 02 et 03 juin 2003, elle a reconnu le régime du Général François BOZIZE, pourtant issu d'un coup d'Etat perpétré le 15 mars 2003. Par cette décision, la CEMAC a brisé un tabou, à savoir la doctrine élaborée par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) lors de son sommet d'Alger en 1999, et qui exclut la possibilité de reconnaître un régime ayant renversé un chef d'Etat « démocratiquement élu ». De la rencontre susmentionnée de Libreville en juin 2003, l'on retient également que la CEMAC a décidé d'octroyer une aide ponctuelle de 5 milliards de F CFA en faveur de Bangui, tout en maintenant sa force de paix déployée en décembre 2002, afin « d'accompagner le processus de transition pour la réconciliation nationale »<sup>38</sup>.

Par la suite, le 10 juillet 2003, les chefs d'Etat de la CEMAC ont convaincu l'ensemble des membres de l'Union africaine (UA) de ne pas suspendre la RCA. D'où la participation remarquée d'une délégation centrafricaine conduite par son ministre des Affaires étrangères, Karim MECKASSOUA, aux travaux du 3<sup>ème</sup> sommet de l'UA à Maputo. Alors que jusqu'à ce cas, l'organisation continentale était demeurée fidèle à sa règle condamnant les régimes installés par la force<sup>39</sup>.

Ce faisant, la CEMAC a aidé la RCA à retrouver sa place dans le concert des nations et à se reconstruire avec l'aide des bailleurs de fonds internationaux. La CEMAC a également inspiré la CEDEAO dans le traitement de la crise consécutive au coup d'Etat du Général VERISSIMO SEABRA CORREIA, dans la nuit du 13 au 14 septembre 2003, et qui a renversé le Président KUMBA YALA en Guinée Bissau.

Il s'agit là d'acquis enviables qui méritent simplement d'être renforcés et valorisés ; le cas de la CEEAC étant malheureusement différent.

## La léthargie de la CEEAC

Les actions de la CEEAC en matière d'intégration n'ont pas produit à ce jour des résultats concrets pour plusieurs raisons (conflits, insuffisances institutionnelles, faible engagement des Etats). C'est ainsi que de 1993 à 1998, période la plus sombre de son existence, la situation de la CEEAC s'est caractérisée par : l'inopérationalité de son siège<sup>40</sup>, la paralysie des institutions communautaires, la quasi-absence de contributions des Etats et la cessation de paiements<sup>41</sup>, le retrait du Rwanda<sup>42</sup>...

Profitant de l'occasion à eux offerte par la cérémonie de prestation de serment du Président Omar BONGO, les chefs des Etats membres de la CEEAC, présents à Libreville, ont tenu un mini-sommet de ladite organisation le 21 janvier 1999. Il est ressorti desdits travaux que les discussions ont essentiellement porté sur les problèmes touchant le

---

<sup>38</sup> - Jean-Dominique Geslin, « Centrafrique. Bozizé adoué par ses pairs », *Jeune Afrique/L'intelligent*, N°2213, du 8 au 14 juin 2003, P.17.

<sup>39</sup> - La doctrine d'Alger a été appliquée sans concession et successivement aux Comores, à la Côte d'Ivoire et à Madagascar.

<sup>40</sup> - Le 24 mai 1997, le Gabon a affecté l'ancien immeuble siège à une institution nationale (le Conseil Economique et Social du Gabon). Du fait du retrait dudit bâtiment, le Secrétaire Général n'avait plus accès aux archives du Secrétariat général. Les archives rendues disponibles à partir du 07 janvier 1999 sont difficilement exploitables du fait des mauvaises conditions de conservation pendant les deux ans comme l'ont attesté les procès verbaux de l'huissier de justice.

<sup>41</sup> - A la date du 31 décembre 1998, seuls deux Etats sur onze avaient payé totalement (Congo), et partiellement (Burundi) leurs contributions. En effet, malgré l'engagement renouvelé en 1998 des chefs d'Etat et de Gouvernement, lors de leur sommet extraordinaire de février 1998 à Libreville, 17,08% seulement du budget annoncé de un milliard avait été recouvré au 31 décembre 1998. Ce taux de réalisation en 1998 était bien en deçà de la moyenne de 47% observée au cours de la période 1985-1997. Il est demeuré d'un niveau insuffisant pour autoriser le démarrage des activités programmées en vue de la relance de la CEEAC.

<sup>42</sup> - Lors de la Conférence extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenue à Malabo le 17 juin 2002, le Rwanda a annoncé son retour au sein de la CEEAC.

fonctionnement de la CEEAC et la création d'un troisième poste de secrétaire général adjoint proposé à l'Angola.

Par ailleurs, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a rappelé l'importance de la CEEAC et du rôle majeur joué en Afrique Centrale lors de la 3<sup>ème</sup> réunion préparatoire de son conseil économique et social en juin 1999. En fait, et bien avant cette date, la CEEAC a été désignée pilier de la Communauté Economique Africaine en gestation. Mais, en raison de l'hibernation dans laquelle la CEEAC a sombré à partir de 1992, les contacts officiels avec la CEA ont cessé et n'ont repris qu'en octobre 1999 ; Et c'est au courant de ce mois d'octobre 1999 que la CEEAC a signé le protocole sur les relations entre la CEA et les communautés économiques régionales (CER).

Les activités ont été « relancées » lors de la Conférence de Malabo en juin 1999 avec une attention accrue sur la recherche et l'établissement d'un mécanisme régional de prévention des conflits.

En effet, dans le cadre du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies pour les questions de Sécurité en Afrique Centrale, les ministres des Affaires étrangères, de la défense, de l'intérieur et de la sécurité réunis à Yaoundé du 26 au 30 octobre 1998, ont évoqué les questions de coopération sous-régionale en matière de paix et de sécurité. Devant la persistance des crises et des conflits en Afrique Centrale, ils ont à cette occasion recommandé l'examen de la question de la création d'un Conseil supérieur pour la promotion de la paix, la prévention, la gestion et le règlement des crises politiques et des conflits armés dans la sous-région, par un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement. Ainsi, mandat a été donné au Cameroun, Président en exercice du Comité Consultatif nouvellement élu, de convoquer un tel sommet après les consultations d'usage.

Avant cela, différentes autres initiatives prises dans la sous-région favorisaient cette évolution. Il s'agit du Pacte de Non-agression signé à Yaoundé le 08 juillet 1996 par neuf des onze pays d'Afrique Centrale<sup>43</sup>. Il s'agit également du Mécanisme d'alerte rapide. Il s'agit enfin de la décision d'organiser des exercices militaires conjoints<sup>44</sup>.

Devant l'ampleur et l'acuité des conflits dans les pays de la sous-région, et sous l'impulsion du Président Paul BIYA, les chefs d'Etat réunis à Yaoundé le 25 février 1999, dans le cadre du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de Sécurité en Afrique Centrale, ont créé le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX). Ensuite, lors de leur sommet tenu à Malabo le 26 juin 1999, ils ont décidé d'intégrer le COPAX à la CEEAC. Enfin, le 24 février 2000, les mêmes chefs d'Etat, au cours d'un sommet extraordinaire convoqué à Malabo, ont signé le protocole intégrant le COPAX à la CEEAC, ainsi qu'un Pacte d'Assistance mutuelle entre les Etats membres de la CEEAC.

Le COPAX se compose de trois organes techniques :

- la Force Multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC) constituée d'unités en réserve dans les Etats membres ;
- le Conseil de Défense et de Sécurité (CDS) composé des chefs d'état-major, de la police et des affaires étrangères des Etats membres ;
- le Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique centrale (MARAC), un instrument d'alerte précoce.

---

<sup>43</sup> - En fait, c'est le 09 septembre 1994 à Yaoundé que ce Pacte de Non-agression a été adopté, après 5 jours de réunions et de délibérations entre ministres et militaires.

<sup>44</sup> - Faisant suite à cette orientation, « Biyongho 98 » a été planifié sans succès. Raison pour laquelle la réunion tenue à Libreville du 18 au 20 mars 2003 a décidé de « repenser Biyongho 98 », de revoir son coût (700 millions F CFA, soit 1,06 millions d'euros) à la baisse et de déterminer les contributions des différents pays. C'est ainsi que « Biyongho 2003 » a été programmé en vue d'être un exercice réel, à dominante humanitaire, avec troupes simulant « la mise en place d'une force multinationale africaine au profit de l'Etat (imaginaire) de Biyongho ».

La CEEAC s'est donnée deux objectifs à moyen terme : la mise en place du MARAC et la constitution de la FOMAC. La formation et l'équipement de cette force seraient assurés partiellement par le Programme français de Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix (RECAMP)<sup>45</sup>. La CEEAC a fortement sollicité un appui pour la composante alerte rapide.

D'une façon particulière, le MARAC est destiné à constituer le véritable outil de prévention des conflits, puisqu'il s'occupera de l'observation et de la surveillance des causes probables des conflits et conséquemment de les prévenir. Pour ce faire, il s'agira de mettre à profit toutes les informations utiles provenant de différents partis politiques, aussi bien ceux au pouvoir que ceux d'opposition et même des mouvements rebelles, de différents groupes de la société civile, des ONG, des organisations internationales ainsi que de la population bien entendu.

Ainsi faudra-t-il un siège avec des moyens humains et matériels performants, épaulé par des réseaux également fiables dans divers Etats de la Communauté.

De plus, comme dans toute action d'une aussi grande envergure, des contraintes sont multiples et il faudra en tenir compte pour que les résultats attendus soient réalistes et effectifs. Différentes activités permettront la mise en œuvre de ce mécanisme, dont la durée d'expérimentation sera de vingt-quatre mois dans un premier temps, mais dont le calendrier sera établi année par année.

La CEEAC compte également renforcer ses activités dans la prévention des conflits en réactivant les dossiers de la lutte anti-drogue et de la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre en Afrique Centrale.

En matière d'intégration économique les activités de la CEEAC, qui n'ont pas donné à ce jour des résultats significatifs, semblent se concentrer dans le court terme essentiellement sur des études préparatoires :

- une étude dans le domaine de la libre circulation de certaines catégories de personnes (fonctionnaires d'Etat, opérateurs économiques, religieux, etc.) ;
- une étude pour la mise en place d'un mécanisme autonome de financement<sup>46</sup> ;
- une étude « sur la mise en place d'un régime de libéralisation des échanges commerciaux au sein de la CEEAC », sur le modèle du régime des échanges commerciaux de la CEMAC ;
- une étude portant sur l'établissement des fonds structurels et de compensation ;
- une étude sur l'interconnexion des réseaux électriques des onze pays membres de la CEEAC<sup>47</sup>.

Enfin, des progrès ont été accomplis également dans le domaine du renforcement du partenariat avec la communauté internationale. Le 11 janvier 2001, une résolution (55/22) instituant la coopération entre l'ONU et la CEEAC a été adoptée par l'Assemblée Générale

---

<sup>45</sup> - En janvier 2000, le Gabon a accueilli un exercice régional de maintien de l'ordre dénommé « Gabon 2000 », dans le but d'augmenter les capacités des Etats membres de la CEEAC dans les champs de maintien de la paix et la prévention des conflits et leur contrôle. Cet exercice a constitué une application directe du concept français RECAMP.

<sup>46</sup> - Le 25 juillet 2003, et sur la base de cette étude, l'instance ministérielle qui s'est réunie à Brazzaville a arrêté un projet à soumettre à la sanction des chefs d'Etat, et qui suggère la création d'une contribution communautaire d'intégration (CCI) consistant à un prélèvement direct de 0,04% sur les recettes budgétaires de chaque Etat membre. Cette question n'a pas figuré à l'ordre du jour du « sommet » de la CEEAC qui s'est tenu, par la suite, dans la même ville (Brazzaville) le 19 août 2003. En réalité, il ne s'agissait que d'une réunion de concertation à laquelle ont pris part les présidents Joaquim Alberto Chissano (Mozambique et Union Africaine), Omar Bongo (Gabon), Fradique Bandeira Melo de Menezes (Sao Tome et Principe) et le Premier ministre angolais (Fernando Da Piedade Dias Dos Santos).

<sup>47</sup> - Le 21 juillet 2003 à Tunis, le Fonds Africain de Développement (FAD) a approuvé un don de 2,50 millions d'Unités de Comptes (UC), équivalent à 3,50 millions \$ en vue de financer l'étude sus-visée.

des Nations Unies<sup>48</sup>. Le lendemain, le 12 janvier 2001, la même instance a adopté la résolution 55/161 par laquelle elle a octroyé à la CEEAC le statut d'observateur auprès des Nations Unies<sup>49</sup>. Le 10 juillet 2002, un mémorandum d'entente a été conclu entre le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et la CEEAC concernant la coopération dans les domaines des Droits de l'Homme et de la Démocratie.

Deux ans après la date présumée marquer la fin de la phase transitoire conduisant à la relance de la CEEAC (1999-2001), le bilan est maigre : la CEEAC n'a toujours pas de réalisations concrètes en matières d'intégration. Même le COPAX est bloqué<sup>50</sup>.

Vingt ans après sa création (1983-2003), et comme le confirme le communiqué final de la conférence extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenue le 17 juin 2002 à Malabo, l'effectivité du démarrage de la CEEAC reste attendue. Les mêmes problèmes continuent de miner son existence : la persistance de l'inadéquation de ses missions avec les ressources mises à sa disposition<sup>51</sup>, le caractère aléatoire des contributions statutaires des Etats dans le financement des activités du secrétariat général, la question du siège, l'engagement mou du pays siège (Gabon)<sup>52</sup>, etc.

Or, le temps de l'Afrique Centrale est désormais compté. La paix, la stabilité et l'intégration régionale se présentent de plus en plus comme des conditionnalités. Différentes mutations internationales contraignent l'Afrique à s'engager vers une telle évolution : les dispositions de l'OMC, les accords de Cotonou du 23 juin 2000 relatifs au partenariat UE<sup>53</sup>-ACP, l'Union Africaine, le New Economic Partnership for African Development (NEPAD), l'initiative commerciale américaine dénommée African Growth and Opportunity Act (AGOA)... Toutes ces initiatives Nord-Sud et/ou Sud-Sud prennent appui sur les efforts entrepris à l'échelle de chaque sous-région<sup>54</sup>.

Compte tenu de ce contexte et des objectifs visés, la stratégie de l'intégration régionale recommandée devrait être faite de flexibilité et de pragmatisme symbolisés par la méthode de géométrie variable. Ce qui permettrait de consolider les acquis en matière d'intégration de la sous-région, et de négocier l'extension de ces acquis selon les capacités des pays candidats à

---

<sup>48</sup> - A/RES/55/22 du 11 janvier 2001.

<sup>49</sup> - A/RES/55/161 du 12 janvier 2001.

<sup>50</sup> - Même si l'on a noté la tenue au Gabon d'un exercice interarmées dénommé « Biyongho 2003 ». La première partie concernait exclusivement l'état-major et s'est déroulée de 06 au 14 juin 2003. La deuxième phase était tactique et a duré du 21 au 25 juillet 2003. Placé sous l'égide du Comité consultatif permanent des Nations Unies pour les questions de sécurité en Afrique Centrale, cet exercice interarmées multinational réunissait sept pays (Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad), et s'est effectué sous le commandement du Général de Brigade camerounais Saly Mohamadou. Par ailleurs, et bien avant cette échéance, des sommets extraordinaires de la CEEAC et de la CEMAC se sont tenus à Libreville le 23 juin 2000. Les ministres des Affaires étrangères de 10 pays d'Afrique Centrale se sont rencontrés en RDC les 16 et 17 août 2001 pour discuter de la sécurité dans cette région déchirée par la guerre. Le sommet était placé sous l'égide des Nations Unies. Cependant, le Rwanda a refusé d'y participer. Plus récemment à Yaoundé, du 08 au 12 septembre 2003, la CEEAC, en collaboration avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), a organisé à l'attention de ses 11 pays membres un séminaire visant la formation des officiers supérieurs des forces armées et de sécurité au contrôle des armes légères et de petit calibre en Afrique Centrale.

<sup>51</sup> - A titre d'illustration, le personnel a souffert des impayés de salaires estimés à 213 millions de F CFA et des impayés de loyers de près de 48 millions de F CFA, au titre de l'année 1998.

<sup>52</sup> - Retrait de l'immeuble siège le 24 mai 1997, importants arriérés de contributions dont la situation pour la période 1985 à 1997 a été évaluée à 3.639.177,62 \$ US.

<sup>53</sup> - Le 24 janvier 2003, l'UE a conclu un accord financier avec la CEEAC et la CEMAC. Ce document exige notamment à ces deux communautés économiques régionales de se fondre en une seule organisation ; la CEEAC devant se spécialiser dans les questions de paix et de sécurité au sein de la sous-région.

<sup>54</sup> - Elles tiennent également compte de ce que les pays en développement ont jusqu'au 31 décembre 2007 pour se conformer aux exigences de l'OMC.

ladite extension, étant entendu que les pays de la première vague seraient fondés à formuler des conditions à l'entrée de nouveaux candidats.

En d'autres termes, nous suggérons, comme alternative pertinente et efficace, un approfondissement et un élargissement de la CEMAC. En effet, comme susmentionné, on assiste à l'émergence d'une dynamique propre à la CEMAC. Pourquoi ne pas prendre appui sur elle dans une perspective de redynamisation, de relance et de rénovation du processus d'intégration de l'Afrique Centrale ?

### **La CEMAC comme institution stratégique de l'Afrique Centrale**

La dynamique d'intégration de l'Afrique Centrale pose le problème majeur de la coexistence de multiples communautés économiques régionales (CEEAC, CEMAC, CEPGL) sous un dessein commun, celui de veiller au bien être des peuples, à leur développement, à leur sécurité et à la stabilité de la région. De plus, l'ampleur des tâches à réaliser dans les pays membres nécessite de la part de ces organisations des efforts de collaboration et d'harmonisation afin d'éviter des doubles emplois<sup>55</sup>, des chevauchements voire des incompatibilités. La problématique de la coordination de l'action de la CEEAC et de la CEMAC est donc plus que jamais d'actualité. Il pourrait s'agir de poursuivre l'approfondissement de la CEMAC, tout en procédant à son élargissement<sup>56</sup>.

### **La nécessité de l'approfondissement de la CEMAC**

L'approfondissement de la CEMAC passe par la consolidation des acquis et l'édification de l'identité sous-régionale. Le but est la mise sur pied d'un cadre d'échanges favorisant le passage des identités nationales aux identités sous-régionales ; d'amener les populations à vivre, à croire et à adhérer à la dynamique d'intégration sous-régionale ; et de conférer à la CEMAC un rôle politique et diplomatique sur l'échiquier africain. On doit pouvoir identifier la position de la sous-région sur les grands enjeux qui intéressent l'Afrique.

Pour atteindre ce but, on peut procéder à une vulgarisation systématique et permanente des emblèmes et autres symboles de la CEMAC : drapeaux, hymnes, organigrammes, textes organiques.

On peut envisager, à l'échelle de la sous-région, l'organisation de semaines de la CEMAC ; l'inscription dans les grilles de programmes de radios et de télévisions des émissions dédiées à la CEMAC ; des rubriques de la presse écrite consacrées au même sujet ; l'insertion pendant les manifestations inhérentes aux fêtes nationales ou de l'indépendance respectives des six Etats membres de banderoles, pancartes, spots... dont les messages font

---

<sup>55</sup> - A titre illustratif, on peut rappeler que : l'article 7 du Traité de Libreville du 18 octobre 1983 instituant la CEEAC prévoit entre autres la création d'une Cour de Justice, juridiction qui existe effectivement au sein de la CEMAC conformément à l'article 2 du Traité du 16 mars 1994 instituant la CEMAC ; l'adoption par la CEEAC d'un Protocole de création d'un réseau de parlementaires de la sous-région, alors que conformément à l'article 2 du traité de la CEMAC sus-mentionné, le processus conduisant à la mise en place complète du Parlement Communautaire a été officiellement initié à Malabo le 22 juin 2000 par le biais de la création de la Commission Interparlementaire de la CEMAC ; la création le 25 juillet 2003 d'une Contribution Communautaire d'Intégration (CCI) au sein de la CEEAC après celle de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) par la CEMAC en décembre 2001 ; la finalisation du projet de Passeport CEMAC en même temps qu'est mis à exécution le Protocole sur la libre circulation des biens et des personnes, notamment celles relatives à l'adoption du Carnet et de la Carte de la libre circulation et à la création des couloirs de la CEEAC dans les aéroports, ports et postes frontaliers des Etats membres ; l'adoption par la CEEAC d'une décision relative à la lutte contre la drogue et le blanchiment d'argent et du crime organisé alors que depuis décembre 2001 la CEMAC a créé le GABAC.

<sup>56</sup> - Côte Damien Georges Awoumou, « CEMAC : un scepticisme justifié ? », *Enjeux*, N°15, avril-juin 2003, P.36.

allusion à l'intégration sous-régionale ; l'incorporation dans les programmes d'éducation civique scolaire de chapitres traitant de la CEMAC ; la création de clubs CEMAC au sein des lycées et collèges ; la création au sein des universités de départements ou autres microstructures d'enseignements et de recherches dédiés à l'intégration régionale<sup>57</sup> ; la création d'antennes au sein des services extérieurs de la BEAC permettant de favoriser une proximité avec les populations et les différents partenaires du processus d'intégration ; le développement d'un site Internet fiable<sup>58</sup> ; la constitution d'une délégation CEMAC lors de certaines négociations internationales (OMC, ACP, NEPAD...); l'organisation des ambassades des Etats membres accréditées auprès des institutions partenaires en Europe, en Amérique et en Asie en groupe d'actions concertées et intégrées, d'initiatives, de négociations, de pressions et d'intérêts pour la CEMAC ; la participation de troupes venant des cinq autres Etats aux défilés militaires organisés par l'un des membres ; la promotion des échanges culturels et sportifs inter-scolaires et inter-universitaires, etc.

La CEMAC doit être présente, de manière effective et active, à toutes les manifestations d'envergure organisées par/dans chacun des Etats membres (sommets, symposiums, fora, foires). Elle doit aussi être dotée d'organes efficaces chargés du traitement des questions tels : les conflits, la démocratie et les droits humains, la bonne gouvernance, la sécurité et la lutte contre la grande criminalité...

Dans la mesure où l'inefficacité de la CEMAC est parfois le fait des compétences en charge du suivi de la dynamique d'intégration sous-régionale, il est déjà temps d'envisager l'introduction de la compétition dans les procédures de désignation des responsables des organes intégrés<sup>59</sup>.

Et pourquoi ne même pas envisager que chaque chef d'Etat, en débutant son mandat de président de la CEMAC, présente son programme d'action. Ainsi, pourrait-on mieux évaluer les apports respectifs. Ce qui pourrait susciter une émulation contribuant à faire de la CEMAC un espace de dialogue, de tolérance, de coopération, de solidarité et de paix.

Pour qu'elle soit complète, une telle approche doit également veiller à l'élargissement de la CEMAC.

## **L'élargissement souhaitable de la CEMAC**

La composition actuelle de la CEMAC pose un problème de viabilité. D'où l'importance d'y intégrer des pays susceptibles de faire partie de l'Afrique Centrale. La méthode devrait être sélective.

Le problème de la viabilité de l'espace CEMAC est d'ordre technique. La sous-région est essentiellement constituée d'Etats lilliputiens. Certes on y trouve des Etats vastes (Tchad, RCA). Mais pour la plupart, les pays de la zone CEMAC sont de petites dimensions, très faiblement peuplés, disposant de revenus moyens<sup>60</sup> et très dépendants de l'assistance internationale.

Sur le plan économique, par exemple, la CEMAC n'est pas encore un marché très attrayant pour les investisseurs, au regard de son potentiel humain (consommateurs, agents

---

<sup>57</sup> - Conformément à cette logique, on peut se féliciter de la création d'une unité de recherches doctorales en droit communautaire à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Dschang.

<sup>58</sup> - Celui domicilié dans [www.izf.net](http://www.izf.net) est déjà appréciable. Mais, il est très loin de refléter les ambitions qui doivent être celles de la CEMAC. Il en est d'ailleurs de même de celui de la CEEAC ([www.ceeac-eccas.org](http://www.ceeac-eccas.org)).

<sup>59</sup> - A l'image de la procédure adoptée pour la désignation des dix membres de la Commission de l'Union Africaine.

<sup>60</sup> - Toutefois, à brève et moyenne échéance, tous les six pays de la zone sont destinés à être des pays producteurs de pétrole.

économiques, etc.) et du pouvoir d'achat des populations. La zone CEMAC est ainsi la seule sous-région africaine à ne pas approcher le seuil de 100 millions d'habitants<sup>61</sup>.

De ce qui précède, on comprend qu'il en découle aussi un problème de viabilité politique et de profondeur stratégique. En effet, cette faiblesse des agrégats de la zone CEMAC accroît sa vulnérabilité vis-à-vis des autres régions africaines. Le dévoiement généralisé des processus de démocratisation, l'acuité des problèmes de bonne gouvernance, et le caractère endémique et épidémique de certains conflits sont des traits distinctifs qui contribuent à sa marginalisation sur l'échiquier diplomatique africain.

Aussi est-il devenu urgent que la sous-région assume ses responsabilités et incite à l'admission sélective de nouveaux membres. Un élargissement de la CEMAC est juridiquement possible<sup>62</sup>. En effet, tout autre Etat africain, partageant les mêmes idéaux que ceux auxquels les membres fondateurs se déclarent solennellement attachés, peut solliciter son adhésion. Cette admission ne peut intervenir qu'après accord unanime des membres fondateurs ; et toute adhésion ultérieure d'un nouvel Etat devant être subordonnée à l'accord unanime des membres de la CEMAC.

Certes, l'objectif d'un processus d'élargissement doit être de donner à la zone CEMAC plus de consistance démographique, économique et politique face aux autres blocs ; de la doter d'une profondeur géostratégique (ouverture sur toutes les quatre autres sous-régions de l'Afrique ; d'en faire une puissance économique et démographique capable de tenir la dragée haute à ses principaux partenaires. A onze, la CEMAC compterait environ 113 millions d'habitants, et couvrirait une superficie de 6,7 millions Km<sup>2</sup>. Transformée en une véritable zone de libre-échange, elle attirerait davantage de commerce international et d'investissements étrangers.

Mais la priorité doit demeurer la sauvegarde des acquis. En d'autres termes, les membres doivent jouer le rôle de censeur pour s'assurer que le processus d'élargissement ne va pas s'accompagner de la déstabilisation de la CEMAC.

Par conséquent, il va s'agir d'élargir la CEMAC en partant des plus petits Etats aux plus grands et des moins instables aux plus instables. Conformément donc à cette méthode d'absorption progressive, l'ordre d'intégration pourrait s'échelonner ainsi qu'il suit : Sao Tome et Principe<sup>63</sup>, Angola, Burundi/Rwanda, RDC. D'après Joseph Vincent NTUDA EBODE, le mérite de cette approche qu'il suggère réside dans le fait que, « *progressivement la CEMAC va accroître ses forces pour à la fois résister aux différents prédateurs qui font de la sous-région un simple espace de projection, tout en tirant profit des ressources ainsi accumulées pour tirer la RDC de ses décombres. Conditions nécessaires pour que l'Afrique centrale ait, comme les autres sous-régions, un marché interne viable et une capacité politique respectable* »<sup>64</sup>.

Toutefois, durant la phase transitoire, la CEMAC devrait jouer un rôle catalyseur et mobilisateur des communautés économiques sous-régionales (CEEAC, CEPGL, etc.), des organisations intergouvernementales, des chambres consulaires, des patronats, des secteurs publics et privés et des organisations de la société civile pour promouvoir et soutenir le processus d'intégration et de coopération en Afrique Centrale.

Dans le but de minimiser les duplications et les gaspillages de ressources, de maximiser l'utilisation des compétences et le développement des avantages comparatifs et en conformité

---

<sup>61</sup> - La zone CEMAC compte environ 30 millions d'habitants.

<sup>62</sup> - Article 6 du Traité de N'Djamena du 16 mars 1994 instituant la CEMAC

<sup>63</sup> - Les pays de cette zone ont d'ailleurs déjà décidé d'établir un accord de libre échange entre la CEMAC et Sao-Tomé et Principe et mandaté le Secrétariat exécutif de la Communauté pour initier le plus tôt possible les négociations y relatives.

<sup>64</sup> - Joseph Vincent Ntuda Ebode, « L'Afrique Centrale survivra-t-elle aux années 2010 ? Prospective d'une sous-région à construire », *Enjeux*, N°10, janvier-mars 2002, P.40.

avec l'approche de consolidation des acquis sur l'intégration régionale dans la sous-région et leur extension vers d'autres pays de la sous-région selon leur capacité et volonté, des alliances stratégiques et modalités de partenariats et sous-traitance devraient être développées. C'est dans ce cadre que des alliances stratégiques et des contrats de sous-traitance devraient être initiés entre la CEMAC et des communautés économiques sous-régionales, des organisations intergouvernementales, des opérateurs économiques, des universités et autres institutions de recherche et de développement et des bureaux d'études privés et agréés pour faire avancer l'intégration dans la sous-région.

Ces alliances permettraient de choisir des communautés économiques sous-régionales, des organisations intergouvernementales et pays leaders dans des domaines précis. Par exemple, la CEMAC pourraient assumer le leadership dans les domaines de la coopération douanière, commerciale et monétaire. Par le biais de l'Institut Sous-régional de Technologie Appliquée (ISTA) et de l'Institut Sous-régional de Statistiques et d'Economie Appliquée (ISSEA), la CEMAC pourrait également prendre l'initiative dans les domaines du développement des capacités d'analyse, de la gestion et de la planification stratégique. La Communauté Economique, du Bétail, de la viande et des Ressources Halieutiques (CEBIVHIRA), autre institution spécialisée de la CEMAC, pourrait oeuvrer pour la commercialisation des produits de l'élevage dans la sous-région. Quant à la CEEAC, elle pourrait être précurseur et institution pilier dans le domaine de la paix, de la sécurité et de la stabilité ainsi que dans les questions ayant trait à la gestion, la résolution et la prévention des conflits et le développement de l'intégration physique en Afrique Centrale<sup>65</sup>. Tandis que le Centre International des Civilisations Bantu (CICIBA) pourrait jouer le rôle majeur dans le domaine de la culture.

En définitive, d'un côté la CEEAC est un concept viable (intégration de onze pays, mécanisme de paix et de sécurité) mais demeure une institution virtuelle, dépourvue de visibilité. De l'autre, la CEMAC se dote progressivement et fermement d'une dynamique propre (primauté du droit communautaire, financement autonome) mais reste d'une viabilité géostratégique et économique discutable. Compte tenu des contraintes nationales, sous-régionales et internationales qui s'exercent sur nos pays<sup>66</sup>, et qui induisent également un problème de temps, un diagnostic froid des processus en cours inspiré par un souci de pragmatisme ne devrait-il pas nous conduire à extraire le meilleur de chacune des deux institutions et en faire un cocktail favorable à l'intégration de l'Afrique Centrale ? Pour une Afrique Centrale handicapée par son absence d'identité, il pourrait s'agir d'une évolution salutaire. Cela d'autant plus que, autant un être humain ne peut se passer de son cœur, autant l'intégration de l'Afrique ne peut être effective si celle de l'Afrique Centrale (le cœur du continent) n'avance pas.

---

<sup>65</sup> - Dans cet ordre d'idées, il convient de relever que le déploiement en RCA des forces multinationales de la CEMAC a été décidé à Libreville en octobre 2002 par le Conseil de Défense et de Sécurité (CDS) restreint de la CEEAC, constituée des chefs d'états-majors des Etats membres de la CEMAC, en vertu de l'article 4 alinéa 2 du Traité portant statut du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX). En outre, les membres de la CEMAC ont constitué le noyau central de « Biyongho 2003 » : sur les sept pays ayant participé, on a noté la présence des six appartenant à ladite zone.

<sup>66</sup> - Insuffisance des revenus des Etats, engagements pris/subis en vue de l'intégration régionale dans le cadre de l'Union africaine, du NEPAD, de l'OMC (Doha round), des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), de la Déclaration de Monterrey, du partenariat UE-ACP, de l'AGOA...

## **RWANDA : ENTRE INTENTION DEMOCRATIQUE ET GESTION DE LA MEMOIRE DU GENOCIDE**

Par **Jean Lucien Ewangué**, journaliste Principal (en stage), France

Après une forte poussée de fièvre électorale, la température semble être redescendue d'un cran au Rwanda. En effet, c'est dans un climat de forte tension et de peur que les Rwandais se sont rendus aux urnes le 25 août, et les 29 septembre et 2 octobre 2003 pour élire leur nouveau président de la République et leurs représentants au Parlement au cours des toutes premières élections pluralistes présidentielles, depuis l'accession de ce pays à l'indépendance en 1962, et législatives depuis le génocide de 1994.

Lors ce double scrutin électoral dont l'issue ne laissait pourtant planer aucun doute tant le Front Patriotique Rwandais (FPR), parti au pouvoir du président sortant Paul Kagamé, avait tout mis en oeuvre pour s'assurer une large victoire finale- les Rwandais avaient néanmoins tous à l'esprit le « syndrome burundais ». En 1993 au Burundi, le candidat de la minorité tustie, Pierre Buyoya était donné grand favori de la présidentielle. Mais dans le secret des urnes, la majorité hutue avait fini par voter en faveur de leur frère, Melchior Ndadaye. Son élection déboucha sur une guerre civile entre les deux ethnies. Pour ces élections présidentielles et législatives, les données politiques et démographiques étaient à peu près semblables. Et beaucoup d'entrepreneurs politiques rwandais craignaient, redoutaient, voire même espéraient secrètement ce scénario à la burundaise...

### **Le spectre du génocide...**

Dans ce jeune Etat d'Afrique des « Grands lacs » encore traumatisé par les terribles événements du génocide d'avril à juillet 1994 qui avait fait près de 800 000 morts parmi la minorité tustie et les Hutus modérés les élections apparaissaient comme un sujet très sensible, la compétition politique signifiant encore rivalités et affrontements sanglants pour beaucoup de Rwandais. Ceux-ci redoutaient que la victoire de l'un ou de l'autre camps ne donnât lieu à des mouvements de contestations et à des troubles qui auraient replonger ce pays dans le drame qu'il a connu en 1994. La peur était si présente que certains esprits sensibles, témoins de cette période douloureuse, avaient fini par craquer. Le centre neuro-psychiatrique « CARAES » de Ndera, situé à 20 kilomètres à l'est de la capitale Kigali, avait par exemple enregistré son plus fort nombre de malades à partir de la fin du mois de juillet 2003. Il faut cependant mettre à la décharge de ces Rwandais, dont la mémoire avait été mise à rude épreuve, l'attitude et les déclarations de leurs entrepreneurs politiques qui n'allaient pas toujours dans le sens de l'apaisement des esprits.

Jamais dans l'histoire des élections en Afrique le terme de « divisionnisme ethnique » n'avait autant été utilisé. Il aura été le leitmotiv d'une campagne électorale où les entrepreneurs politiques jouaient à ce faire peur, ainsi qu'à leurs militants et sympathisants. Cible privilégiée de cette accusation Faustin Twagiramungu, 56 ans, principal candidat de l'opposition. Ancien Premier ministre, rescapé lui-même du génocide et rentré au pays en juin 2003 après huit années d'exil en Belgique, ce Hutu modéré fut taxé par ses adversaires politiques, les médias pro gouvernementaux et les autorités locales de tenir un double langage à caractère tribal, de « véhiculer le divisionnisme » et d'appeler secrètement au vote des Hutus en sa faveur et même de se lier à des mouvements clandestins. Accusations qu'il niera

en bloc. Selon les ONG internationales Human Rights Watch et Amnesty International, le « divisionnisme » était un terme « passe-partout » utilisé par le FPR pour discréditer ses adversaires.

Le président sortant Paul Kagamé, 46 ans, ancien chef rebelle Tusti et fondateur du FPR arrivé au pouvoir en 1994, avait pourtant choisi comme slogan « Il n'y a plus ni Hutus ni Tutsis, nous sommes tous des Rwandais » pour solliciter le suffrage de ses concitoyens. Un an avant la tenue de ce double scrutin à risques il faisait part de son ambition pour son pays : *« Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que le génocide ne se reproduise pas. Nous faisons tout pour unifier ce pays, tout pour donner au peuple une véritable éducation, tout pour mettre en place les lois et institutions susceptibles de servir de garde-fous. Un autre génocide ? Non, je ne crois pas que cela arrivera. Si cela devrait malgré tout se produire, cela signifierait que j'aurais, que nous aurions tous échoué. Terriblement, misérablement échoué. »*

### **Pour une victoire démocratique sans partage**

En obtenant un score de 95,05% de voix pour leur candidat Paul Kagamé, contre 3,6% pour Faustin Twagiramungu lors du scrutin présidentiel ; et 73,78% de suffrages pour le FPR, contre 12,31% pour le Parti social démocratique (PSD) et 10,56% pour le Parti libéral, les partisans du « Mzee » (« le Vieux », surnom donné à Kagamé pendant la campagne) peuvent s'estimer heureux d'avoir éloigné pour un temps la menace du « vote ethnique » et d'avoir donné une écrasante majorité à leur chef pour conduire à son terme la phase de réconciliation nationale. Et si l'on pourrait toujours porter un certain nombre de réserves sur les conditions et les résultats de ces consultations électorales, il n'en demeure pas moins vrai que le pire a été évité. L'on peut du reste aisément comprendre que dans un contexte post-génocide les autorités de Kigali se soient montrées extrêmement frileux sur le thème de l'unité nationale. C'est cette indulgence bien comprise qui explique le fait que la communauté internationale, en commençant par l'allié inconditionnel les Etats Unis, ait tenu à féliciter le peuple rwandais et ses dirigeants pour avoir fait preuve de retenue et de civisme politique à un moment aussi crucial de l'histoire de leur pays. Pour les Etats Unies « le peuple rwandais a fait un pas important vers la transition politique et la réconciliation de la nation. »

Si cette épreuve a été franchie sans trop de heurts, et ce après bien d'autres avancées significatives (rapatriement et recasement de près de 4 millions de réfugiés rwandais, suppression de la mention ethnique sur la carte d'identité, accès des femmes aux postes de responsabilités, organisation d'un référendum pour la nouvelle constitution du pays le 25 mai 2003, lancement d'un vaste programme d'éducation, création d'une commission nationale pour l'unité et la réconciliation, retrait des troupes rwandaises de la RDC le 6 octobre 2002 etc.), les séquelles du génocide sont loin d'être effacées. Et plus que ces dernières consultations électorales, beaucoup d'espoirs sont aujourd'hui placés sur les fameux « gacaca », sorte de juridictions villageoises lancées il y'a un peu plus d'un an par les autorités de Kigali pour juger rapidement les 100 000 détenus du génocide actuellement entassés dans des conditions inhumaines dans les prisons du Rwanda. Chaque semaine les génocidaires présumés, mais libérés après avoir passés trois mois dans les « ingando » (« camps de solidarité »), se rendent dans un endroit public pour une séance de confrontation-repentance avec les familles de leurs victimes. Au terme de ces procès populaires inédits, ce sont les « inyangamugayo » (« les hommes intègres ») élus parmi la population qui tranchent. Curieuse façon de concilier l'Etat de droit avec la justice populaire.

## Bibliographie

### **POUVOIRS, JEUNESSES ET SIDA AU CAMEROUN. POLITIQUE PUBLIQUE, DYNAMIQUES SOCIALES ET CONSTRUCTIONS DES SUJETS<sup>1</sup>**

Par Fred EBOKO, socio-politiste (France)

D'inspiration internationale, la politique publique de lutte contre le sida en Afrique a connu depuis le milieu des années 1980 des traductions diverses, suivant les pays. Malgré la standardisation imposée par les organisations internationales (l'OMS puis le Programme commun des Nations Unies sur le sida – ONUSIDA), les dynamiques épidémiologiques, sociales et politiques dissemblables donnent à ces Programmes nationaux de lutte contre le sida (PNLS) des trajectoires inédites. Celles-ci illustrent certaines convergences et aussi des situations locales sensiblement différentes. A côté d'autres "types" de mobilisation politique face au sida, le Cameroun représente dans ce travail un "modèle d'adhésion passive" aux normes prescrites au niveau international, dans un contexte de changement social accéléré et de crise économique drastique. Les jeunes urbaines de quatre villes (Yaoundé, Douala, Limbe et Bamenda) servent de support pour souligner les logiques qui font et défont le lien social et politique entre les groupes de bénéficiaires officiels de cette politique publique d'une part et l'Etat affaibli qui la met en œuvre, d'autre part. Les jeunes montrent aussi le caractère labile des statuts qui leur sont assignés. Dans le même temps, ils manifestent leur volonté d'être des sujets, à savoir le désir d'être des individus acteurs de leur propre vie. Qu'il s'agisse de l'action collective, des stratégies de survie individuelle ou des processus de valorisation personnelle, ils énoncent des difficultés et des desseins liés à des situations de vie auxquelles ils s'adaptent, s'opposent ou avec lesquelles ils composent, suivant les cas. Ils gèrent des espaces qui leur sont simultanément propres et imposés par les structures sociales dans lesquelles s'effectuent ou s'altèrent leur intégration sociale. Leur sexualité et leurs relations affectives, dans ce contexte, constituent un des prismes par lesquels cette recherche a envisagé d'étudier leurs vulnérabilités et leurs projets de vie, face à la construction sociale relative au risque d'infection par le VIH/sida. La structuration des associations de lutte contre le sida épouse les contours de cette ambivalence entre la survie intime et le combat collectif, dans une perspective qui met en scène des lignes d'inégalité sociale, politique, géographique, sexuelle et générationnelle. Ces disparités que suggèrent déjà des taux de séroprévalence très inégaux, d'une région à l'autre, inspirent une des hypothèses de départ. Celle-ci s'appuie sur "le temps long" et énonce que la pandémie du sida représente un facteur de reproduction d'inégalités anciennes et, en même temps, un agent du changement social. Partant d'un regard sur l'évolution socio-historique du Cameroun depuis un siècle, ce travail analyse un "modèle dissonant de politique publique" face à des processus individuels et collectifs de constructions des sujets. Il se clôt par une mise en perspective du sida comme instrument d'analyse de la démocratie, du "mouvement social contrarié" et d'une "société civile" disloquée. C'est dans cette société en mutation que les jeunes citoyens "se cherchent", suivant leur propre expression.

---

<sup>1</sup> Thèse de doctorat nouveau régime de Fred EBOKO

## **LES TRAVAUX DE CANCUN : DU RECENTRAGE AUTOUR DES PRIORITES DE DEVELOPPEMENT A LA RADICALISATION DES POSITIONS**

### **Les clivages de Cancun (I)**

Par **Achille BASSILEKIN**, Assistant du Représentant Permanent du Groupe ACP (Suisse)

Dès l'ouverture de la Conférence ministérielle de Cancun le 10 septembre, la tonalité sera donnée par les différents orateurs sur la nécessité de donner plus d'effectivité à la dimension développementale du cycle de Doha afin de faciliter ainsi l'intégration des pays en développement dans le commerce international. Pour le Secrétaire général de l'ONU dont le message sera lu par M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, « La réalité du système commercial international actuel ne correspond pas aux discours ; au lieu de marchés libres, les barrières, trop nombreuses, entravent les échanges, étouffent le commerce et causent la famine. Au lieu d'une concurrence loyale, les subventions, accordées par les pays riches, faussent le jeu au détriment des pauvres. » Tant pour le Président mexicain, Vicente Fox, que pour le Directeur Général de l'OMC, le round de Doha ayant vocation à stimuler le développement, il ne sera possible d'atteindre l'objectif du commerce et du développement que s'il y a des bénéfices pour tous (pays développés et pays en développement).

De toutes les déclarations générales formulées par les représentants des 146 Etats-membres, il transparaît que les objectifs de développement assignés au round de négociation avaient été quelque peu dilués. Un accès amélioré aux marchés des pays en développement pourrait accroître leurs exportations de plusieurs milliards de dollars chaque année et surclasser largement l'aide au développement indispensable pour la réalisation des objectifs de développement du Millénaire des Nations Unies.

Malgré ces discours, les travaux révéleront très vite les divergences étalées pendant le processus de Genève. Chacune des parties établira ses priorités par rapport aux cinq groupes de négociations, subordonnant l'examen de certains sujets à la prise en compte de ses priorités.

### **Les antagonismes sur les questions agricoles**

**S'agissant de l'Agriculture**, les antagonismes se sont manifestés autour de l'élimination des soutiens à l'exportation, le soutien interne et l'accès aux marchés. Deux camps majeurs se sont affrontés autour de ce dossier depuis Genève. D'un côté le G 21, alliance de pays en développement qui rassemble les gros exportateurs de produits agricoles (Brésil, Inde, Chine, Afrique du Sud etc..) argumentant que l'autre partie, l'alliance conjoncturelle Union Européenne / Etats-Unis, forgée dans une proposition conjointe le 13 août, ne souhaitait pas mettre en œuvre les réformes domestiques conformes au mandat de Doha. Malgré quelques légers progrès, les négociations achoppèrent sur les modalités du soutien interne et les aides découplées à la production ; le refus par les Américains et les Européens de plafonner des aides directes données aux agriculteurs pour compenser les baisses de prix et, l'épineuse question des subventions : les pays en développement réclamaient qu'une date soit fixée pour l'élimination totale des subventions sur tous les produits, un seuil que ne souhaitait pas franchir l'Union Européenne. A titre d'illustration, les pays de l'OCDE ont accordé en 2001 des subventions agricoles d'un montant de 311 milliards de dollars alors que toute l'Aide au développement plafonnait à 55 milliards de dollars, ce qui représente approximativement le

1/6 des fonds affectés gracieusement en subventions à leurs agriculteurs par les pays de l'OCDE.

**Le coton** est la meilleure illustration des relations commerciales inégales. D'importance vitale pour certains des plus pauvres de l'OMC, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad, il représente en moyenne 6.5 % De leur Produit National Brut, 66% de leurs revenus d'exportation agricoles et 33% de leurs revenus d'exportation totale. Dans cette région, les revenus d'exportation liés au coton ont chuté de 31% entre les campagnes 1999/ 2000 et 2001/2002 alors que la production avait augmenté de 14%. Selon des études récentes, la perte des recettes d'exportation de ces pays, directe et indirecte causée par les subventions, est évaluée à environ un milliard de dollars par an, pendant que les Etats-Unis accordent chaque année près de 3.3 milliards de dollars de subventions à leurs producteurs, et l'Union Européenne 1 milliard de dollars. Dans ce contexte, le coton africain n'est plus rentable face à ses concurrents subventionnés, bien qu'il soit de haute qualité et produit à des coûts inférieurs de moitié. Ce dossier avait été inscrit à l'ordre du jour de la Conférence pour reconnaître l'avantage comparatif desdits pays africains, susciter la mise en place d'un système de réduction des soutiens internes en vue de leur élimination et prendre des mesures transitoires notamment la mise en place d'une indemnisation financière pour compenser les pertes de recettes liées aux pratiques de subventions.

Malgré le consensus obtenu à Genève, la résolution du Directeur Général de l'OMC de promouvoir la question, et la présentation par le Conseil général de l'OMC d'un Projet de Décision relative aux Mesures Spécifiques en faveur du Coton en vue de la Réduction de la Pauvreté en date du 22 Août qui devrait être entériné par les ministres à Cancun, la question est vite devenue emblématique du double discours tenu par les pays industrialisés et a cristallisé le ressentiment des pays en développement. Dans le projet de texte ministériel du 13 septembre, on a assisté à une dilution de la question élargie désormais aux fibres synthétiques et artificielles, aux textiles et aux vêtements, ce qui n'a fait qu'accroître la défiance des pays en développement envers un système multilatéral prétendument juste, transparent et équitable.

### **Les divergences sur l'accès aux marchés et sur les nouveaux sujets**

S'agissant de **l'accès aux marchés**, les pays en développement ont jugé que les pays industrialisés leur demandaient des sacrifices énormes sans contrepartie des concessions espérées sur le dossier agricole. Une importante réduction des tarifs et des pics tarifaires leur interdisait d'engager des politiques d'industrialisation. En outre, le projet de modalités leur demandait une consolidation de leurs tarifs douaniers de telle manière qu'ils ne pourraient plus jamais les modifier. Ce à quoi s'opposèrent catégoriquement les pays en développement car les droits de douane constituent pour eux une importante source de revenus fiscaux à l'heure où les exigences du FMI sont à l'accroissement des recettes fiscales dans le cadre des ajustements structurels.

Le dossier sur les **questions de Singapour** a précipité l'échec de la Conférence. Plusieurs délégués se sont demandés pourquoi le Président de la Conférence les a abordées dès le lancement des consultations en «green room» le dimanche 14 septembre au matin, alors que de nombreux pays en développement avaient depuis Genève, insisté sur le fait que l'examen des questions de Singapour serait subordonné aux progrès réalisés sur le dossier agricole. La Déclaration de Doha disposait : « Nous convenons que des négociations auront lieu après la cinquième session de la conférence ministérielle, sur la base d'une décision qui sera prise, par consensus explicite, à cette session, sur les modalités de négociation ». Le mandat de Doha avait créé la confusion, certains comme le Commissaire Pascal Lamy estimant que ces questions faisaient partie de l'engagement unique et que des négociations seraient

automatiquement lancées à Cancun. Les pays en développement se sont appuyés sur le concept de « consensus explicite » nécessaire pour refuser l'inscription de ces sujets à l'agenda des négociations. Ces deux options étaient reflétées dans le projet révisé de déclaration ministérielle du 24 août. En revanche, seuls deux sujets seront maintenus dans le texte du 13 septembre notamment les marchés publics et la facilitation des échanges pour le lancement des négociations. Après les discussions en «green room», une ultime tentative consista à ne maintenir que la facilitation des échanges, ce que refusèrent en bloc les négociateurs des pays en développement, conduisant le négociateur européen à jeter l'éponge et scellant définitivement l'échec de la Conférence. Il convient de signaler que le sujet des questions de développement n'avait à aucun moment été au menu des discussions, ce qui est fort révélateur de l'esprit qui dominait les travaux.